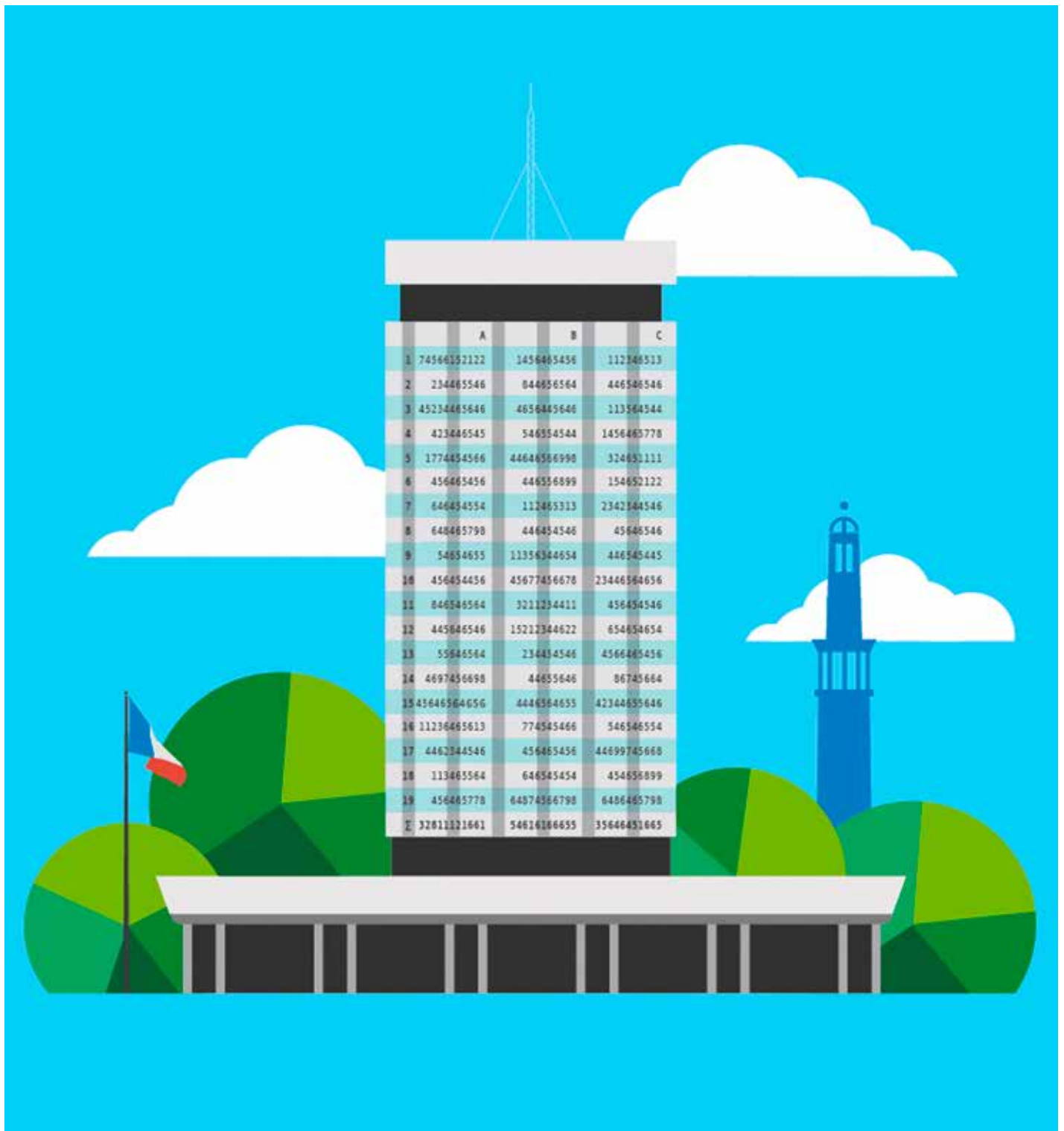




BUDGET

# Rapport d'orientation budgétaire 2017



# Table des matières

<b>1. Contexte : un environnement fragile particulièrement difficile pour les collectivités locales</b> .....	<b>4</b>
<b>2. La baisse des dotations et la stabilité fiscale conduisent à un ajustement budgétaire</b> .....	<b>6</b>
Un objectif de stabilité fiscale .....	7
Le plan de sauvegarde et de transformation des services publics locaux .....	9
Projection des grands équilibres financiers .....	17
Planification des investissements .....	21
<b>3. Orientations par politiques publiques</b> .....	<b>26</b>
Accompagner, des petits aux aînés .....	27
Se rencontrer dans une ville pour tous .....	33
Réussir ensemble la ville de demain .....	42
<b>Annexes</b> .....	<b>48</b>
1. Budgets annexes et régie lumière – orientations 2017 .....	49
2. Éléments relatifs à la dette du budget principal .....	51
3. État des autorisations de programmes et des crédits de paiement .....	55
4. Structure des effectifs (Année 2015) .....	57

# Contexte : un environnement fragile particulièrement difficile pour les collectivités locales

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2017 a été présenté le 28 septembre dernier. Le texte est en cours de débat à l'Assemblée nationale. Comme en 2015 et 2016, les dispositions qu'il contient continuent d'affecter en profondeur l'équilibre des finances locales !

Dans un environnement mondialisé, où la croissance recule globalement en tendance de fond, le projet de loi de finances 2017 est construit sur les hypothèses suivantes :

- Une hausse du PIB de 1,5 % identique à celle de 2016
- Une inflation de +0,8 % (contre +0,1 % en 2016)
- Un déficit public ramené à 2,7 % du PIB (contre 3,3 % espéré en 2016)
- Une dette publique stable à 96 % du PIB

Les objectifs affichés par le gouvernement restent la réduction du déficit public et la croissance du PIB. Comme l'an dernier, il importe cependant de rappeler que depuis les années 1960, malgré l'ensemble des politiques économiques engagées par les gouvernements successifs depuis la fin des Trente Glorieuses, le taux de croissance moyen du PIB par décennie n'a cessé de décroître. Sans doute faudrait-il changer de méthode, et en tout cas sortir du mythe de la relance, et de celui de la croissance pour la croissance sans se préoccuper de son utilité sociale et de son impact écologique.

C'est dans ce contexte, particulièrement dégradé financièrement, que nombre de problématiques appellent des politiques et interventions publiques fortes : la dimension écologique réclame des investissements importants, tout comme l'enjeu social de lutte contre des inégalités, qui sont en forte hausse. Il s'agit d'avoir un usage rigoureux de l'argent public, en lien avec une exigence forte de l'intérêt général.

**Depuis 2014, les administrations publiques locales sont concernées par des coupes au nom du redressement des comptes publics.** La baisse des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, de 3,5 Mds€ en 2015 et de 3,3 Mds€ en 2016, se poursuit en 2017 avec une nouvelle diminution de 2,8 Mds€ par rapport à la Loi de Finances de 2016.

Les coupes imposées en 2017 aux communes et aux intercommunalités, au titre de la contribution au redressement des finances publiques, seront diminuées de moitié par rapport à ce qui était initialement inscrit en loi de programmation. Néanmoins, aucune réduction de la coupe totale de 11Md€ n'a été annoncée. De surcroît, ce « geste » gouvernemental a été absorbé par les mesures dites « Lebranchu ». Pour la Ville de Grenoble, la baisse de la DGF devrait représenter plus de 1,3 % des dépenses de gestion, à laquelle s'ajoute un impact similaire dû au « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations » (PPCR) et à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Cumulées, ces deux décisions représentent une nouvelle baisse de 2,6 % des ressources disponibles.

Le projet de loi de finances pour 2017 indique que les montants alloués aux dispositifs de péréquation ont permis de rendre l'effort soutenable pour les collectivités les plus défavorisées. Pour la Ville de Grenoble, cependant, le dispositif de péréquation que constitue le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) constitue une perte de ressources additionnelle cumulée de 3,6 M€ entre 2015 et 2017. Le fonds de soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités, créé en 2016 et doté de 1 Md€, devrait être prolongé et porté à 1,2 Md€. La moitié de ce fonds devrait bénéficier aux territoires urbains (85 % de la population française).

Assumer le mandat que nous ont confié les grenoblois signifie maîtriser notre budget et ne pas laisser se développer un scénario « au fil de l'eau », éviter la mise sous tutelle, conserver de bonnes capacités d'investissement, tout cela sans augmenter les impôts.

# La baisse des dotations et la stabilité fiscale conduisent à un ajustement budgétaire

## Un objectif de stabilité fiscale

L'impôt est constitutif de la démocratie ainsi que le fonde la Déclaration des Droits de l'Homme et Citoyen de 1789 en son article 13, il est la première source de financement des politiques publiques.

**« Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »**

Or, les impôts locaux ne répondent pas à cette exigence constitutionnelle de contribution des citoyens en fonction de leurs moyens. Il faut donc les manier avec grande précaution, et, lorsque c'est possible, trouver les moyens de compenser les tarifs des services publics en fonction des revenus.

En 2009, la part communale des impôts locaux grenoblois a augmenté de 9 %. L'impact sur les personnes aux revenus très modestes a été très rude : certains foyers qui ne payaient pas de taxe d'habitation (dégrèvement à 100 %) se sont vus réclamer des sommes non négligeables, d'autres dégrévés ont vu leur taxe d'habitation augmenter de 15 à 30 %.

## Les impôts locaux sont très injustes car ils ne sont pas appuyés sur les revenus et propriétés de chacun

**Les bases fiscales** sont très injustes, les valeurs locatives sur lesquelles s'appuie le calcul de l'impôt datent des années 1960-1970. La Cour des Comptes, dans son rapport sur les finances publiques locales 2016, notait « (...) la fiscalité locale souffre de défauts importants en termes d'équité, de transparence et de prévisibilité. L'obsolescence des valeurs locatives cadastrales engendre de graves inégalités entre contribuables et fragilise les budgets locaux. ».

Sur Grenoble, la valeur locative du m<sup>2</sup> est la même à la Villeneuve qu'à Victor Hugo (pour le même standard de logement, logement social ou pas). Or, elle devrait refléter le marché locatif dans les différents quartiers de Grenoble. De plus, **la surface corrigée** des logements (pour la même surface réelle) est plus élevée (en moyenne) dans le sud de la ville que dans les quartiers historiques au nord des grands boulevards, car le confort de ces logements présentait un progrès lors de leur construction et que les propriétaires dans l'ancien n'ont pas toujours déclaré les améliorations effectuées au fil des années.

Par exemple, les quartiers où les bases fiscales (moyennes) sont les plus élevées sont à la Villeneuve, au Rondeau, à Exposition-Bajatière, à Malherbe, au Village Olympique, Centre-ville, Ile Verte, Mutualité.

Les quartiers où les bases fiscales sont inférieures à la moyenne sont Jean Macé, St Laurent, Gare, Berriat-St Bruno, Championnet, Notre Dame, Abbaye, Mistral, Teisseire.

La taxe foncière ne prend pas en compte les revenus. La taxe d'habitation les prend partiellement en compte à travers les exonérations et les dégrèvements, mais cela n'est pas suffisant. Depuis l'année 2003, le dégrèvement ne fonctionne que sur une partie des taux, ce qui signifie que toute augmentation du taux de Taxe d'Habitation touche plus fortement les personnes dégrévées, l'effet étant d'autant plus fort que le dégrèvement est important.

**L'augmentation de l'impôt local n'est pas une mesure sociale, au contraire :** en 2014, seulement 49 % des ménages fiscaux ont payé l'impôt sur le revenu alors que moins de 10 % des ménages fiscaux sont exonérés d'une part des impôts locaux.

Taux	Grenoble	Grandes villes	Rapport	Bases fiscales (en € par logement)	Grenoble	Grandes villes	Rapport
Taxe Habitation	21,52%	21,47%	1,002	Taxe d'habitation	1439	1363	1,056
Taxe foncière bâti	36,73%	23,67%	1,552	Taxe foncière bâti	1405	1364	1,030

Le taux de taxe foncière communale est plus élevé que les villes de la même strate (supérieures à 100 000 habitants) : 36,7 % contre 23,1 % en moyenne.

La taxe d'habitation est très proche de la moyenne des grandes villes, mais les bases sont plus élevées de près de 6 %.

La taxe d'habitation rapportant 50M€, compenser la baisse des dotations de l'État (17 M€ sur 3 ans) par des recettes fiscales supplémentaires nécessiterait une très forte augmentation de la part communale des taux (proche de 20 %) d'autant qu'il ne paraît pas envisageable d'augmenter la taxe foncière déjà très élevée (en tête des grandes villes de France!).

En 2014, les ménages grenoblois ont payé 153 M€ d'impôts sur le revenu et plus de 200 M€ d'impôts locaux (toutes collectivités confondues). L'impôt local pèse beaucoup plus que l'impôt sur les revenus pour les ménages à faibles ou moyens revenus.

## Un choix à contre-courant

Le 12 octobre 2016, Le Monde titrait « Les communes ont rétabli leurs comptes grâce à la hausse des impôts ». Basé sur le rapport de la Cour des Comptes sur les finances locales, rendu public le 11 octobre, il montre que si les collectivités ont réduit leurs dépenses et dégagé un solde positif de 1,5 Mds€ (1ère fois depuis 12 ans) en 2015, la baisse des dotations de l'État a été compensée par des recettes fiscales accrues et une baisse des investissements (de 25 % en deux ans pour les communes).

Nombreuses sont les grandes villes françaises qui ont en effet augmenté leur fiscalité locale :

- Aix-en-Provence, Dijon, Marseille, Mulhouse, Nantes, Toulouse, Bordeaux ou Nice ont augmenté la taxe d'habitation de plus de 5 % sur 2015 et/ou 2016.
- S'agissant de la taxe foncière, les communes de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Metz, Mulhouse, Nantes, Nîmes, Strasbourg ou Toulouse ont enregistré des hausses supérieures à 5 % en 2015 et/ou 2016.

## Construire une alternative à l'augmentation perpétuelle de la fiscalité

Le niveau élevé des impôts locaux à Grenoble doit permettre de développer des services de qualité, mais sa situation financière nécessite d'autant plus de questionner, d'adapter, d'ajuster, voire de restructurer en profondeur l'activité municipale. Le monde change, l'action municipale aussi !

C'est le sens du plan de sauvegarde et de transformation des services publics locaux, qui cherche à adapter les services aux capacités financières de la Ville et à créer un équilibre durable à moyen et long terme. L'objectif étant de préserver la capacité d'intervention de la puissance publique municipale plutôt que de privilégier une course en avant. Cette vision se veut respectueuse des contribuables, des services, des associations et des citoyens.

La collectivité doit reprendre son destin en main : éviter la mise sous tutelle. Le mandat des élus est de diriger la ville. Même si la situation est difficile, ils doivent y faire face et assumer leur mandat.

En cas de mise sous tutelle, les décisions préfectorales peuvent être brutales : fin de mission des contractuels, hausse de la fiscalité, cessions du patrimoine, gel des nouveaux investissements, recentrage sur les seules compétences obligatoires de la commune, suppression de la part non obligatoire du régime indemnitaire de nos agents ou suppression de la subvention à telle ou telle association. Laisser la situation filer et en arriver à de telles extrémités ne serait pas raisonnable et acceptable. C'est pour cela qu'un travail fin d'analyse de l'ensemble des dépenses a été mené.

## Le plan de sauvegarde et de transformation des services publics locaux

L'objectif de stabilité fiscale ayant été réaffirmé, il convient de générer une économie substantielle sur la section de fonctionnement pour garantir le respect des équilibres financiers.

Tel est le sens du « plan de sauvegarde et de transformation des services publics locaux », qui vise à adapter les services aux capacités financières de la Ville, et repenser la manière dont elle répond aux besoins des habitants afin de construire le périmètre du service public de demain. Un service public fidèle à ses valeurs : **continuité, adaptabilité, égalité, neutralité.**

L'élaboration de ce plan a mobilisé les élus de la majorité et les directions de la Ville et du CCAS au cours du premier semestre 2016. Sa mise en œuvre constitue une feuille de route dense qui a été rendue publique, en toute transparence, en juin 2016. Le plan de sauvegarde et de transformation des services publics locaux se structure autour de 3 axes : un service public ajusté à ses missions, adapté aux usages et repensant la proximité, et qui se donne les moyens d'agir. L'ensemble des directions et des services de la Ville de Grenoble et du CCAS sont mobilisés en mode projet pour mettre en œuvre ce plan.

## Un service public ajusté à ses missions

Les services publics proposés aux Grenoblois peuvent être gérés par différents échelons administratifs : l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental, la Métropole et la Ville. Traditionnellement, la Ville s'est substituée ou a complété les services mis en place par les autres institutions, bien au-delà de ses compétences et obligations. Face à une évolution des besoins et des contraintes, la Ville doit repenser et renouveler ses modes d'action et se recentrer sur ses missions. Avec ces évolutions, elle continuera pourtant à agir bien au-delà de ses compétences pour répondre au mieux aux besoins des Grenoblois.

### ► Donner la priorité aux compétences communales

Aujourd'hui, la Ville de Grenoble agit dans certains domaines bien au-delà de ses compétences. Elle doit désormais repenser certaines missions, en particulier celles qui relèvent d'autres collectivités ou acteurs, et se concentrer sur celles pour lesquelles elle a une vraie valeur ajoutée.

■ **Recentrer l'intervention du service santé scolaire sur l'aspect médical, l'éducation à la santé à travers les actions collectives et l'inscription dans le parcours éducatif de santé**

Considérant que l'investissement dans une politique de santé est infiniment moins important que le coût de son absence et qu'elle produit des bénéfices pour l'ensemble de la population, la Ville continuera à agir largement dans le domaine de la santé scolaire. Le choix a été fait de garder ce service qui n'existe que dans 11 villes en France.

**Les actions collectives d'éducation à la santé et à la citoyenneté** seront renforcées de façon significative en lien avec les partenaires du service et les parents d'élèves, ce qui permettra une meilleure adéquation entre besoins et actions. Deux postes sont créés dans le cadre de la création d'un pôle actions collectives et projets transversaux.

Le service mène un diagnostic des besoins en intervention sociale avec les partenaires, les enseignants et les parents, avec une attention particulière sur les situations des publics les plus vulnérables. Le Conseil départemental reprend en charge la protection de l'enfance dans son intégralité. Au terme de la réorganisation, 5 assistantes sociales feront partie du pôle actions collectives et n'interviendront plus dans l'accompagnement individuel des familles. Un travail est toutefois en cours pour évaluer si l'accompagnement individuel spécifique des enfants dont la situation est très fragile par les assistantes sociales de la santé scolaire est compatible avec l'organisation future du service.

**Le dépistage systématique des enfants de petite ou moyenne section et grande section** sera effectué par les infirmières du service. Quatre infirmières seront recrutées pour renforcer l'effectif actuel. Avant septembre 2016, les dépistages de petite section ou moyenne section étaient réalisés par les infirmières, les bilans de grande section par les médecins scolaires. Tous les enfants dont la situation médicale est complexe bénéficieront d'un bilan médical réalisé par les médecins du service, en présence des parents. Cette organisation maintient le systématisme du dépistage et filtre l'orientation vers les médecins qui pourront ainsi consacrer plus de temps aux enfants le nécessitant (handicap, trouble des apprentissages...).

**Maintien d'un taux très largement supérieur à la moyenne nationale du nombre d'élèves par médecin.** À l'échelle nationale, on compte environ 10 000 élèves par médecin. À Grenoble: 2 800 élèves par médecin hier, environ 3 500 élèves par médecin demain.

**Augmentation du taux déjà élevé d'infirmières par élève** par rapport aux ratios de l'éducation nationale: 2 900 élèves par infirmière hier, 1 400 élèves par infirmière demain (1 800 élèves par infirmière au niveau national).

**Accompagnement social individuel:** le plan de refondation des services publics locaux prévoit de redéfinir le périmètre du travail social dans les écoles avec la fin de la prise en charge par la Ville des missions du Conseil départemental de l'Isère. Le suivi social individuel des enfants le nécessitant sera donc désormais effectué, comme pour toutes les écoles du département, par les assistantes sociales de secteur du Conseil départemental dont c'est la fonction légale et réglementaire. Le maillage territorial avec ces professionnels est en cours d'élaboration.

**Un pôle d'actions collectives de prévention et de promotion de la santé** sera créé. Y seront développées les thématiques d'intervention en fonction des besoins repérés par les équipes pédagogiques et les équipes de santé (bucco-dentaire, obésité, langage, posture du dos, addictions, mal-être...).

■ **[CCAS] Reconversion de l'aide municipale d'habitation:** il s'agit d'une aide financée par le CCAS et versée par la CAF aux familles précaires en logement du parc privé. 200 familles étaient concernées par ce dispositif. Aujourd'hui, le coût de cette mesure est important, sans que cela soit un outil d'accès aux droits pour les ménages ni un levier d'accompagnement pour le CCAS. Cette aide sera reconvertie en partie au profit d'actions d'accompagnement menées avec les familles.

■ **[Ville et CCAS] Fin du portage professionnel des réseaux d'échanges réciproques de savoirs** pour faire place à l'initiative citoyenne.

■ **[CCAS] Renforcement du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) à travers le recentrage des infirmiers du Centre de Soins Infirmiers (CSI).** L'objectif est de permettre une meilleure coordination entre les différents soins autour des personnes âgées ou handicapées suivies, tout en maîtrisant les dépenses. Par ailleurs, l'ensemble des usagers sont suivis ou accompagnés pour permettre la continuité de leurs soins auprès de cabinets infirmiers libéraux.

► **Faire évoluer les modes de gestion**

La Ville de Grenoble réexamine les modalités de gestion de certains équipements afin de choisir le mode d'intervention qui soit le plus adapté aux besoins et le plus économique en coûts de fonctionnement.

■ **Gestion par le théâtre municipal des Théâtres de Poche et 145.**

Le Théâtre de Poche et le Théâtre 145 font désormais partie d'un réseau de trois scènes pluridisciplinaires de jauges complémentaires gérées par la Ville (associant le Théâtre municipal), mises à disposition des acteurs culturels et compagnies locales pour leurs projets de résidence et de diffusion (18 compagnies accueillies pour la saison 2016-2017). Les trois plateaux du Théâtre municipal de Grenoble font partie d'une démarche cohérente d'accompagnement des acteurs culturels et compagnies du territoire: soutien financier, apport en industrie et en ingénierie, soutien en moyens humains

■ **Gestion directe de la Chaufferie et transformation en équipement jeunesse.**

Le secteur 5 et notamment le quartier Teisseire-Jouhaux souffrait d'un déficit de lieux d'accueil de qualité pour la jeunesse et l'adolescence. La « plateforme 12/25 ans » gérée par la ville, située 14, avenue Paul Cocat, n'offrait pas des conditions d'accueil satisfaisantes à la jeunesse. La Chaufferie, équipement de qualité très bien situé, fait désormais partie d'un maillage de lieux jeunesse en développement, animé par le service jeunesse de la Ville, pour faire place aux jeunes afin qu'ils se réunissent et mènent leurs projets et les accompagner vers leur autonomie, en lien avec les familles et l'ensemble des acteurs engagés auprès de la jeunesse. Nous y expérimentons des modalités de pilotage leur laissant toute la place.

■ **[Ville et CCAS] Fin de la gestion municipale des centres sociaux Eaux-Clares et Bajatière,** mais maintien d'une capacité locale d'animation dont les modalités sont à l'étude.

Ces deux centres sociaux sont très proches d'établissements semblables (Abbaye et Teisseire d'un côté, Mistral de l'autre) et donc facilement accessibles pour le public. Plusieurs services sont maintenus dans les bâtiments concernés (services sociaux, relais assistantes maternelles) ainsi que des capacités d'animation sur les quartiers (poste d'agent de développement local).

■ **[CCAS] Révision des modes de gestion des services et équipements pour les personnes âgées:**

- ouverture de deux nouveaux équipements pour les personnes âgées dont un sur la ZAC Flaubert (2020), l'autre dont l'emplacement est à l'étude,
- reconversion de l'EHPAD Delphinelles,
- travail en cours de reconfiguration du service social Personnes Âgées sur 5 antennes (au lieu de 9), à l'horizon 2018.

■ **Vente d'une base de loisirs:**

La Ville de Grenoble possède 4 bases de plein air hors de Grenoble: Écharlières, Massacan (Var), Mont-Saint-Martin et la Maison des Collines, qui accueillent des classes maternelles et élémentaires dans le cadre de séjours de courte ou moyenne durée pendant l'année scolaire.

L'association en charge de la base d'Écharlières ayant annoncé à la Ville qu'elle mettait fin à ses activités en juin 2016, la Ville a lancé un audit indépendant qui conclue à la nécessité de lourds investissements de remise à niveau avec impossibilité de retrouver un équilibre économique viable, notamment vu la surcapacité en centres de vacances sur le Vercors. De ce fait, la Ville a étudié les modalités de cession du site afin qu'il retrouve une nouvelle dynamique dans les années à venir.

Les classes sont accueillies depuis le mois de septembre dans un autre centre du Vercors géré par une association.

#### ► Proposer un nouveau contrat aux organismes extérieurs

La Ville doit également repenser le cadre de ses relations avec les organismes extérieurs qu'ils soient publics, privés ou associatifs.

**Baisse mesurée de certaines subventions aux associations** (à l'exception des associations culturelles qui ne verront pas leurs subventions diminuer au-delà des mesures déjà annoncées), meilleure lisibilité des critères d'attribution, nouveau dispositif d'accompagnement de projets, mutualisation des locaux mis à disposition.

La Ville continuera à soutenir financièrement le monde associatif, de façon volontariste, et développera par ailleurs différents accompagnements, comme par exemple le financement participatif, comme cela a été le cas avec les campagnes pour le déplacement de la BatukaVI aux Jeux Olympiques de Rio, ou encore la restauration de la fresque Ernest Pignon-Ernest.

## Un service public au plus près des usages

Moderniser le service public, répondre aux nouveaux usages, gagner en efficacité, c'est se donner les moyens de répondre à un contexte budgétaire inédit. L'organisation des services publics a trop peu évolué par rapport aux changements de la ville : nouveaux quartiers, nouveaux transports en commun mais aussi, par exemple, nouvelles technologies qui permettent la dématérialisation de certains services.

Les services publics doivent donc être redéployés pour correspondre au mieux aux besoins mais aussi à la réalité spatiale de la ville (18 km<sup>2</sup>), qui se traverse en une heure à pied, 20 minutes à vélo et une dizaine de minutes en transport en commun. C'est ainsi que l'on peut repenser la proximité.

#### ► Adapter les horaires et le maillage territorial

La Ville de Grenoble a construit, au fil des années, un maillage territorial fin, qui permet de couvrir l'ensemble des quartiers du territoire. Sans remettre en cause la logique de proximité et d'accessibilité de ses services publics et en s'appuyant sur le réseau de transports en commun et le développement de services en ligne pour ceux qui les pratiquent, la Ville doit repenser le réseau des équipements de proximité afin de répondre à la fois au nouveau contexte budgétaire et aux besoins non couverts.

■ **Recentrage sur trois lieux de l'accès aux démarches de l'état civil** (Hôtel de Ville, MDH le Patio, MDH Chorier-Berriat). En parallèle, un travail est en cours pour faire évoluer les horaires de l'Hôtel de Ville afin de les adapter aux besoins (réflexion sur une ouverture tardive en semaine).

#### ■ Évolution du réseau des bibliothèques :

Le maillage grenoblois en lecture publique, très dense en équipements de proximité, animé par des professionnels très qualifiés, mais peu doté en équipements structurants permettant son animation, fait l'objet d'évolutions. Les sections jeunesse Hauquelin et Prémol ont été fermées à l'été

2016, leurs bibliothèques de référence (respectivement Jardin de Ville et Arlequin, sises à quelques centaines de mètres), ont pris le relais des partenariats (établissements scolaires, crèches...). Le bâtiment Alliance verra son affectation changer en 2017. L'avenir des lieux, qui demeurent dans le patrimoine municipal, fait l'objet d'une réflexion qui associe les acteurs du quartier.

Parallèlement, les bibliothèques de Grenoble travaillent à l'adaptation de plusieurs équipements identifiés du réseau : ouverture d'une section jeunesse à la bibliothèque Kateb Yacine, ouverture sur la ville de la Bibliothèque d'étude et de patrimoine (rénovation du rez-de-chaussée pour aménager des espaces d'accueil et de convivialité et accueillir l'artothèque), regroupement de la bibliothèque internationale avec la Maison de l'international à l'étude.

De nouveaux services seront prochainement proposés aux usagers : la numothèque (2<sup>e</sup> génération du projet « Bibliothèque numérique de référence »), une navette documentaire permettant de restituer les documents en tout point du réseau, le prêt des collections contemporaines de la bibliothèque d'étude et du patrimoine.

La réflexion sur l'adaptation des actions de lecture publique à la nouvelle physionomie du réseau se poursuit.

Grenoble comptait jusqu'alors une bibliothèque pour 12 000 habitants environ. Lyon, Montpellier ou Nantes en comptent une pour plus de 30 000 habitants. Même avec les évolutions proposées, avec une bibliothèque pour 14 500 habitants, Grenoble reste fortement couverte.

■ **[CCAS] Modernisation du parc de crèches** à nombre de places constant :

#### ► LA PETITE ENFANCE EN CHIFFRES...

- 1 pôle Accueil Petite Enfance dédié à l'accueil des familles

- 28 établissements d'Accueil du Jeune Enfant : capacité d'accueil 1 274 places.  
5 relais assistantes maternelles (RAM) : capacité 2 423 places pour 809 assistantes maternelles indépendantes.

Quatre « déménagements » de crèches (fermeture d'une ancienne, ouverture d'une nouvelle, avec transfert de l'équipe et des enfants) :

- Transfert des préfabriqués de la rue Abbé-Grégoire vers les anciens locaux de la Boussole transformés en crèche rue Charrel (2017),
- Récupération de l'ancienne église italienne pour la réaménager en crèche (Anthoard) et y installer l'équipe et les enfants de la crèche Saint Bruno (la plus vieille et vétuste crèche de Grenoble) d'ici 2019,
- Abbaye vers Châtelet : nouvelle crèche réalisée dans le cadre du nouvel aménagement du quartier (2018),
- Goélette vers Presqu'île : nouvelle crèche réalisée dans le cadre du nouvel aménagement du quartier (2020).

■ **Évolution de la présence humaine aux abords des écoles** : dans un contexte budgétaire contraint, le choix se porte sur le personnel présent auprès de tous les enfants pendant le temps scolaire.

Fin de la mission des agents non permanents (9 agents sur 78 écoles). Des aménagements des abords d'écoles seront réalisés pour sécuriser l'accès des enfants, complétés par la mise en place de la ville à 30 km/h (radars pédagogiques près des écoles). Des initiatives parentales telles que des pédibus sont encouragées.

La présence de la Police Municipale le matin de façon ponctuelle (permise par l'avancée de l'heure de prise de fonction), en cas de besoin, se révèle plus efficace car elle a autorité pour faire respecter le code de la route comme l'ont montré les actions demandées par les écoles.

#### ► Dématérialisation de certains services proposés aux usagers et procédures internes

La dématérialisation consiste à transformer des documents physiques en fichiers numériques ou à créer ces documents directement sous forme numérique. Outre le gain de temps et d'espace, cette démarche présente de nombreux atouts pour les usagers ainsi que les agents de la ville.

■ **Pour les usagers :** limitation des déplacements et possibilité de faire à distance, des accès simplifiés (7j/7 et 24h/24) avec les procédures en ligne, un gain de temps (temps d'attente et temps de traitement), une meilleure traçabilité des demandes avec pour certaines démarches un accès au suivi de son dossier.

■ **Pour les agents et les partenaires de la ville :** des processus modernisés et optimisés, aussi bien sur les plans organisationnels que techniques, des circuits de validation fluidifiés, un traitement plus rapide et économique des documents, ceux-ci n'ayant plus besoin d'être imprimés, photocopiés, mis sous pli, acheminés, une harmonisation des pratiques et une évolution des métiers.

■ **Un exemple de dématérialisation :** idylle, le nouvel outil de suivi des demandes usagers, va être déployé dans tous les services de la collectivité. Il vise à améliorer la prise en compte rapide et efficace des demandes usagers quel que soit le canal d'entrée et à en garantir un meilleur suivi. La première étape de déploiement de l'outil a démarré avec la mise en service d'une nouvelle base de connaissances qui sert à répondre aux demandes de renseignement, à centraliser les informations et documents usagers et à alimenter la rubrique « Vie quotidienne » du site grenoble.fr.

Le déploiement de l'outil Idylle se poursuivra avec la mise en place progressive d'un suivi des demandes sur l'ensemble des canaux (accueil physique, téléphonique, postal et électronique). Il se fera par étapes: l'enregistrement des demandes de renseignement premier niveau, puis des demandes d'interventions sur l'espace public (GUSP) et enfin des demandes qui nécessitent un traitement par les service experts avec: un suivi systématique des délais, un circuit de traitement dématérialisé et des réponses faites par le canal le plus efficace pour la collectivité en privilégiant, à chaque fois que possible, le canal « mail ».

#### ► Reconfigurer des événements municipaux

■ Suppression du chapiteau au Cabaret Frappé (l'évènement, gratuit depuis cette année, coûte désormais moins cher que les années précédentes, où il était payant), rapprochement de Divercities avec le Cabaret Frappé. Réduction des budgets pour l'Été Oh ! Parc, la Fête des Tuiles et la Biennale de l'Habitat Durable, devenue Biennale des villes en transition.

■ **Poursuite de la sobriété protocolaire.**

#### ► Renforcer les mutualisations (Ville/CCAS/Métropole) en réponse aux nouveaux équilibres territoriaux

■ **Services communs entre la Ville et la Métropole** (contrôle de gestion, reprographie, informatique, observatoires...).

■ **Poursuite des mutualisations avec le CCAS :** du parc automobile, d'une partie des services ressources, des applications informatiques... Une partie des mutualisations sur les services ressources est liée au regroupement des services dans le futur bâtiment Claudel.

■ [CCAS] Transfert de la plateforme mobilité du CCAS à la Métropole.

■ Étude des possibilités de mutualisation des productions du centre horticole avec d'autres communes.

## Un service public qui se donne les moyens d'agir et se transforme pour être plus adaptable

### ► Établir une politique tarifaire solidaire

Certains services publics qui font l'objet d'une tarification voient leur grille tarifaire évoluer et, là où c'est possible et pertinent, la mise en place d'une tarification prenant en compte les ressources de chacun: cette tarification sociale a pour but de ne pas exclure les plus fragiles des services publics.

#### ■ Évolution des tarifs culturels et sportifs:

- Harmonisation à la rentrée 2016 de la politique tarifaire des équipements culturels: bibliothèques, musée (gratuité pour les moins de 26 ans).
- Étude pour la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire au Conservatoire à la rentrée 2017.

#### ■ Évolution des tarifs du périscolaire:

- Gratuité de deux soirs par semaine pour le périscolaire, mise en place d'une tarification à partir du 3<sup>e</sup> soir et allongement de l'accueil jusqu'à 18h à la demande des familles.
- Ajustement de 1 % des tarifs de la pause méridienne à la rentrée 2016 et à la rentrée 2017.

#### ■ Mise en place d'une tarification sociale au centre de vaccination.

#### ■ Suppression des niches d'exonérations de Taxe foncière sur les propriétés bâties et de Taxe d'Habitation.

### ► Dynamiser la gestion du patrimoine

La commune est propriétaire de 700 bâtiments (900 000 m<sup>2</sup>) dont la gestion et l'entretien représentent des charges annuelles importantes. Elle s'attache à promouvoir les nouveaux usages par les occupants et utilisateurs des équipements.

#### ■ Cession des bâtiments inutilisés.

#### ■ Lancement fin 2016 d'un appel à projets pour de nouvelles affectations sur certains bâtiments municipaux, intégrant la dimension patrimoniale et l'ouverture aux Grenoblois.

■ Dans certaines situations, **facturation des fluides** aux occupants des bâtiments municipaux et mise en place d'une **tarification pour la mise à disposition de certains équipements** municipaux.

### ► Mobiliser de nouvelles ressources

Au-delà des recettes fiscales et de celles liées aux équipements ou services, la Ville va continuer à développer la recherche de partenariats extérieurs, de mécénats et de subventions auprès d'autres institutions sur les projets municipaux et encourager le développement du financement participatif, à l'étude par exemple pour la rénovation de la Tour Perret.

### ► Privilégier la sobriété de fonctionnement de la municipalité et des services

■ **Réduction du parc automobile de la Ville**, promotion des déplacements doux au sein de l'administration, développement du parc de véhicules électriques et de l'auto-partage.

■ **Baisse du nombre de conseils municipaux** (de 11 à 9 conseils par an) et donc des frais de captation et de diffusion.

■ **Réduction des dépenses courantes:** fournitures, prestations, achats...



### ► Maîtriser les effectifs et améliorer le cadre de travail

Les premiers acteurs du service public sont les agents : ils le portent, le construisent au jour le jour. Le service public ne peut se transformer sans leur contribution, or poursuivre cette mutation est une forte préoccupation pour 2017. L'enjeu est double. Il s'agit à la fois de travailler sur la refondation du service public, interroger l'organisation des services qui ne l'a pas été parfois pendant de nombreuses années, mais également de préparer la collectivité aux métiers dont elle aura besoin demain.

- **Favoriser la mobilité en formant les agents aux métiers de demain**, en les accompagnant pour construire de véritables parcours professionnels, assortis avec les formations nécessaires.
  - Le **plan de formation sera en 2017**, priorisé pour l'accompagnement au changement, notamment pour prendre la pleine mesure de la révolution digitale en cours. Trop d'agents de la filière technique sont aujourd'hui pénalisés lorsque, usés par leur métier, ils n'ont pas les compétences pour occuper un poste administratif. La maîtrise de l'informatique est en effet alors un prérequis.
  - Par ailleurs, considérant que l'encadrement, en premier lieu l'encadrement de proximité, est un élément clé de la refondation du service public, les ressources humaines développent plusieurs formations spécifiques. Pour les directeurs généraux, les directeurs et les chefs de services, elles proposent en 2017 un parcours basé sur d'accompagnement au changement. Des ateliers de co-développement seront également proposés aux chefs de projets du plan de sauvegarde. Cela vient compléter les formations destinées à l'encadrement intermédiaire.

### ■ S'appuyer sur une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour concourir à la maîtrise des dépenses de masse salariale de la collectivité.

Les dépenses de masse salariale constituent plus de la moitié des charges de la collectivité : l'effort ne peut se porter uniquement sur les charges courantes pour répondre à la situation financière de la collectivité. Le plan de sauvegarde des services publics locaux prévoit, d'ici 2019, le non-remplacement d'une centaine de départs.

Une majorité des départs est programmée à l'initiative des agents (retraites, mobilités volontaires en interne ou à l'extérieur de la collectivité...). La gestion fine en logique GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), associée à la moyenne des 140 départs constatés par an de la collectivité et à la réorganisation de certains services, permettra d'absorber cet effort.

### ■ Expérimenter de nouvelles modalités pour améliorer la qualité de vie au travail. L'année 2017 sera marquée par :

- L'expérimentation du télétravail qui commencera à partir de janvier. Un bilan en fin d'année 2017 afin d'évaluer sa pertinence au regard de l'articulation entre vie privée et vie professionnelle.
- Le déploiement du plan d'action sur l'égalité entre les femmes et les hommes, premier de ce type à la Ville de Grenoble. Plus particulièrement, il sera marqué par une attention à la mixité des filières et aux temps non complets.
- La signature d'une convention commune, avec le CCAS et Grenoble Alpes Métropole, avec le fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Les trois collectivités porteront le défi de l'égalité professionnelle et de l'accessibilité.

Les éléments ci-après constituent des fourchettes à l'horizon 2020. À titre d'exemple, l'impact des actions de la thématique « Donner la priorité aux compétences communales » devrait structurellement générer, par rapport au budget primitif 2016, une réduction de charge nette de 0,6 à 0,8 M€ sur le budget de la ville. Il peut s'agir de dépenses en moins ou de recettes en plus.

2016-2020	(M€)
<b>Un service public ajusté à ses missions</b>	
→ Donner la priorité aux compétences communales	0,6-0,8
→ Faire évoluer les modes de gestion	0,3-0,5
→ Proposer un nouveau contrat aux organismes extérieurs	2,4-2,6
<b>Un service public au plus près des usagers</b>	
→ Adapter les horaires et le maillage territorial	0,8-1,0
→ Reconfiguration des événements Ville vers plus de sobriété	0,2-0,3
→ Dématérialisation de certains services proposés	0,6-0,8
→ Mutualisations Métropole/CCAS (nouveaux équilibres territoriaux)	0,4-0,6
<b>Un service public qui se donne les moyens d'agir et se transforme pour être plus agile</b>	
→ Établir une politique tarifaire responsable et solidaire	0,6-0,8
→ Dynamiser la gestion du patrimoine	0,8-1,0
→ Mobiliser de nouvelles ressources	0,8-1,0
→ Privilégiant la sobriété de fonctionnement de la municipalité et des services	1,3-1,5
→ Maîtriser les effectifs et améliorer le cadre de travail	2,5-2,7

## Projection des grands équilibres financiers

Les projections financières présentées ci-après visent à fournir, dans le cadre du rapport sur les orientations budgétaires, une vision cohérente de l'évolution prévue de la situation financière de la ville de Grenoble sur les années 2017-2020.

### NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La projection financière ne prend pas en compte les changements de périmètres suivants :

- Transferts de la « direction des territoires » actuellement au CCAS à la Ville en 2017. Cela mettra fin au dispositif de services communs expérimenté en 2016 autour des maisons des habitants et des antennes mairies. Ces transferts seront construits dans un esprit de neutralité budgétaire. Ils ne sont néanmoins pas intégrés dans les projections ci-après et auront des impacts importants sur les niveaux de recettes et de dépenses de gestion.
- La Métropole travaille à l'identification de nouveaux transferts (ouvrages d'art, équipements à caractère culturels ou sportifs d'intérêt métropolitain...), ainsi qu'à d'éventuelles prises de participation dans les SPL de la Ville. L'ensemble de ces travaux aboutira en 2016, au mieux, donc trop tardivement par rapport à la date de vote du budget primitif. Par conséquent, ni les projections ci-après, ni le budget primitif 2017 n'intégreront ces impacts financiers.

Les projections développées ci-après sont le fruit d'un certain nombre d'hypothèses, en fonction des informations connues à ce jour. Ces projections ne peuvent donc constituer des certitudes sur les niveaux exacts de dépenses de gestion ou de recettes de gestion. Néanmoins, les soldes d'épargne de gestion et d'épargne nette constituent pour l'année 2017 des **cibles qui pourraient être atteintes à plus ou moins 1 M€**.

	2016 Ajusté	2017	2018	2019	2020	Variation 2016/2020
<b>Recettes de gestion</b>	262 M€	262 M€	262 M€	265 M€	268 M€	<b>2,3 %</b>
<b>Dépenses de gestion</b>	234 M€	235 M€	232 M€	233 M€	235 M€	<b>0,5 %</b>
<b>Épargne de gestion</b>	28 M€	27 M€	30 M€	32 M€	33 M€	<b>17,7 %</b>
<b>Annuité de la dette</b>	35 M€	30 M€	29 M€	31 M€	32 M€	<b>-9,5 %</b>
<b>Épargne nette</b>	-8M€	-3M€	1 M€	1 M€	1 M€	<b>8 M€</b>

Afin de simplifier la lecture des projections d'épargne future, il a été fait le choix à ce stade de ne pas intégrer de travaux d'investissement en régie sur la période de projection (TIR).

Malgré les effets que devrait produire le plan de sauvegarde en 2017, compte tenu de la non anticipation de TIR dans ce travail de projection, l'épargne de gestion devrait à nouveau se dégrader en 2017 avant de s'améliorer tendanciellement sur la période 2018 / 2020. Au final, en 2020, et en comparaison de l'année 2017 (année la plus basse), l'épargne de gestion devrait s'améliorer de près de 18 %.

La stratégie de refinancement engagée au cours de l'été 2016 permettra de diminuer significativement l'annuité de la dette et d'aligner une partie de l'encours de dette existant sur la durée de la convention de dette récupérable en matière de voirie.

Ainsi, dès 2017, et bien que négative (-3,1M€ hors prise en compte d'éventuels TIR), l'épargne nette, hors intégration du remboursement du capital de la dette récupérable, devrait s'améliorer très nettement, redevenant positive dès 2018 (après 4 années négatives), et ce malgré la baisse conjuguée des dotations de l'État et l'impact des revalorisations salariales. L'objectif est bien de redonner des capacités d'investissement et de maîtrise des politiques publiques.

## Recettes de gestion

### ► Impôts et taxes

Les hypothèses générales retenues en termes d'évolution des « impôts et taxes », pour la période 2017 à 2020 sont les suivantes :

	2017	2018	2019	2020
<b>Fiscalité directe locale</b>	+2 %	+2 %	+2 %	+2 %
<b>Reversement Métropole</b>	-2 %	+0 %	+0 %	+0 %
<b>Autres impôts et taxes</b>	+2 %	+2 %	+2 %	+2 %
<b>FNGIR</b>	+0 %	+0 %	+0 %	+0 %
<b>Variation moyenne</b>	+1,2 %	+1,6 %	+1,6 %	+1,6 %

■ Concernant les impôts et taxes, les prévisions pour la taxe d'habitation et les taxes foncières ont été calculées au vu des notifications de bases prévisionnelles reçues au premier semestre 2016, auxquelles ont été appliquées à ce stade une variation annuelle 1 % de revalorisation des bases, 1 % de création physique.

■ Concernant l'Attribution de Compensation (AC = 31,9 M€), une baisse de 2 % a été intégrée à la prospective pour prendre en compte la finalisation de l'ajustement de l'AC aux valeurs de la CLECT (prise en charge par la métropole, via l'AC, des coûts de démolition bâtiment ex-Allibert payés par la ville). Aucune autre variation de l'AC n'est anticipée à ce stade.

### ► Dotations et participations

Prenant en compte les déclarations présidentielles, l'évolution significative à la baisse est principalement liée à l'impact de la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Si une réduction de moitié de l'effort du bloc communal a été annoncée lors du congrès des Maires par le Président de la République, aucune réduction de la contribution globale au redressement des comptes publics n'a été annoncée.

Dans cette prospective, la baisse de la DGF a donc été divisée par 2 pour 2017 (-3 M€), l'autre reportée sur l'année 2018 (-3 M€) et a été gelée sur les années 2019 et 2020.

La Ville de Grenoble continue à s'opposer aux baisses de dotations qui traduisent une politique récessionniste. Elles brident l'investissement et l'action publics sur l'ensemble du territoire dans une période où la COP21 a confié aux villes la mise en œuvre de la transition énergétique. Enfin elles rompent avec le principe républicain de compensation, à l'euro prêt, des coûts de transfert de compétence.

	2017	2018	2019	2020
<b>Dotation forfaitaire</b>	-3M€	-3M€	-	-
<b>Variation autres dotations et compensations</b>	-2 %	-2 %	-2 %	-2 %
<b>Variation subventions reçues</b>	+0 %	+0 %	+0 %	+0 %
<b>Variation moyenne</b>	-7,2 %	-7,8 %	-0,4 %	-0,4 %

### ► Produits financiers

Le budget primitif 2016 intégrait 1,5 M€ de dividendes à percevoir par la ville de ses SPL et SEM. Cette somme a été revue à la baisse pour se fixer autour d'1 M€ pour 2017 et 0,5 M€ les années suivantes.

Les produits financiers intégreront par ailleurs le remboursement des intérêts de la dette récupérable contractualisée avec la Métropole, ainsi que le cas échéant un système de dette récupérable au profit du CCAS pour neutraliser financièrement le transfert de l'actif lié aux maisons des habitants alors que le passif (dette) devrait rester dans les comptes du CCAS.

### ► Tarification stationnement

La nouvelle politique tarifaire du stationnement devrait induire des recettes supplémentaires à hauteur de +0,8 M€ environ pour l'année 2017 par rapport à 2016. Les projections n'intègrent aucune extension des zones de stationnement payant puisque celles-ci ne seront mises en œuvre qu'après concertation.

## Dépenses de gestion

### ► Charges à caractère général

Les hypothèses générales retenues en termes d'évolution des **charges à caractère général**, pour la période 2017 à 2020 sont les suivantes :

	2017	2018	2019	2020
<b>Fluides, gardiennage, nettoyage, taxes foncières</b>	+1 %	+1 %	+1 %	+1 %
<b>Assurances</b>	-0,8M€	+1 %	+1 %	+1 %
<b>Autres charges à caractère général</b>	+0 %	+0 %	+1 %	+1 %
<b>Variation moyenne du chapitre 011 avant ajustements</b>	-1,4 %	+0,3 %	+1 %	+1 %
<b>Variation moyenne après ajustements</b>	-3 %	-0,6 %	-0,1 %	+1,5 %

Deux éléments sont en outre à prendre en compte :

- Une baisse des dépenses, liée au plan de sauvegarde des services publics locaux, dont l'impact sur les charges à caractère général est estimé à 2 M€ environ d'ici à 2019
- Une augmentation due à la location d'équipements modulaires nécessaire à l'accueil des enfants dans les écoles primaires de la ville dans l'attente de l'achèvement du plan école (extension et création de groupes scolaires, augmentation de la capacité des restaurants scolaires et travaux de réhabilitation). Cela représente une dépense nouvelle allant de 0,2 M€ à 0,6 M€ selon les années.

### ► Masse salariale

La masse salariale devrait, d'une part, constater des variations à la hausse liées à :

- l'intégration de la revalorisation du point d'indice et de l'application progressive du protocole « parcours professionnels carrières et rémunérations » (+3 M€ environ),
- l'organisation de deux scrutins nationaux,
- la réforme des rythmes scolaires.

Et, d'autre part, des variations à la baisse résultant de la mise en œuvre du plan de sauvegarde et de transformation des services publics locaux pour près de 6 M€ d'ici à 2019.

L'administration a travaillé à identifier les opportunités visant à favoriser la transversalité et la recherche de nouvelles organisations. Par exemple, 2016 a été la première année de fonctionnement des sept services communs avec Grenoble Alpes Métropole que sont la reprographie, les systèmes d'information, la documentation, les archives, santé/social pour les agents, l'accompagnement vers l'emploi et le contrôle de gestion. Le transfert de 120 agents de la Ville dans ces services communs ont permis d'apporter une expertise à la Métropole qui évite les doublons et permet de mutualiser les compétences. Par ailleurs, la création du service commun de la Direction de l'action territoriale a permis de rapprocher et rationaliser les pratiques entre le CCAS et la Ville.

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Variation masse salariale avant variations spécifiques</b>	+0 %	+0 %	+0 %	+1 %	+1 %
<b>Impact PPCR et revalorisation indiciaire</b>	-	+3,4 M€	-	-	-
<b>Impact Plan de sauvegarde</b>	-1,2 M€	-2,2 M€	-2,0 M€	-0,5 M€	-
<b>Masse salariale après correction (+/- 1M€)</b>	134,9 M€	136,1 M€	134 M€	134,8 M€	136,2 M€
<b>Variation masse salariale après correct° (hypothèse basse)</b>	-	+0,8 %	-1,5 %	0,6 %	1,4 %

La prévision inscrite au budget primitif pour 2016 a confirmé le mouvement entamé en 2015 de stabilisation de la masse salariale : l'enveloppe globale votée de 138,8 M€ dont 136,1 M€ pour le budget principal est restée constante par rapport à 2015 (hors transfert de compétence et service commun). La décision modificative n° 2 du budget principal proposera par ailleurs une réduction des crédits budgétaires de plus de 1,2 M€ suite aux effets du plan de sauvegarde des services publics locaux.

Cet effort de stabilisation de la masse salariale a été particulièrement ardu en 2016 puisque l'année été marquée par plusieurs mesures gouvernementales qui n'étaient pas connues lors de la construction du budget dont en premier lieu la hausse du point de la fonction publique (+0,4 M€) et la mise en place du premier volet du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR, représentant une hausse de 0,2 M€).

Pour 2017, les principales évolutions sous-tendant la construction du budget sont :

- Une nouvelle hausse du point d'indice de 0,6 points au 1er février 2017 se traduisant par une dépense supplémentaire estimée à 1,2 M€,
- Une prise en compte du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations à hauteur de 2,2 M€, correspondant à la refonte des grilles et la transformation d'une partie du régime indemnitaire en traitement indiciaire,
- La mise en œuvre du plan de sauvegarde estimé à 3,2 - 3,4 M€ en effet cumulé pour l'année 2017, soit une baisse par rapport à 2016 de 2,2 M€. Celle-ci s'appuie sur le non-renouvellement d'une partie des départs de la collectivité, que ce soit en mutations ou en retraites (environ 140 départs de la collectivité ont lieu chaque année, en moyenne), avec une attention particulière aux situations individuelles et à la charge de travail dans les services concernés.

Pour 2017, ces valeurs peuvent encore évoluer, notamment en fonction de la finalisation des transferts CCAS en cours d'élaboration, des ajustements d'enveloppe liés aux services communs entre la ville de Grenoble et la Métropole.

### ► Subvention au CCAS

Les actions mises en œuvre par le CCAS permettront de réduire la subvention votée par la Ville de Grenoble de -2,5%, soit une baisse de 0,6 M€ par rapport au budget primitif 2016 (25,5M€).

**Par ailleurs, le CCAS gère jusqu'alors les Maisons des Habitants.** Dans un objectif de cohérence et de mise en commun des antennes mairies et des Maisons des Habitants, **il a été décidé que ces équipements seraient gérés par la Ville dès 2017.** Par conséquent, la subvention que verse la Mairie à son CCAS sera réduite pour compenser les dépenses que la Ville devra désormais assurer, ce transfert de charge est estimé à environ 4,7 M€.

## Planification des investissements

Dans le cadre de l'article L-2312-1 du CGCT, modifié par la Loi 2015-991 du 7 août 2015 et complété par le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, il est prévu que le rapport sur les orientations budgétaires comprenne les « engagements pluriannuels envisagés ».

Afin de compléter les éléments déjà fournis depuis de nombreuses années sur les autorisations de programme en cours, le rapport des orientations budgétaires pour 2017 comprend ci-dessous des éléments relatifs à la répartition prévisionnelle des investissements par grandes thématiques pour les années 2017 à 2020.

	Prévisions 2017			Prévisions 2018			Prévisions 2019			Prévisions 2020			Prévisions 2017-2020		
	Dépenses brutes	Recettes	Net	Dépenses brutes	Recettes	Net	Dépenses brutes	Recettes	Net	Dépenses brutes	Recettes	Net	Dépenses brutes	Recettes	Net
<b>Total général</b>	<b>37,2 M€</b>	<b>-6,2 M€</b>	<b>31,0 M€</b>	<b>37,3 M€</b>	<b>-6,4 M€</b>	<b>30,9 M€</b>	<b>36,1 M€</b>	<b>-5,9 M€</b>	<b>30,2 M€</b>	<b>33,3 M€</b>	<b>-3,4 M€</b>	<b>29,9 M€</b>	<b>144,0 M€</b>	<b>-21,9 M€</b>	<b>122,0 M€</b>
Ecoles	12,0 M€	-1,7 M€	10,3 M€	6,5 M€	-1,3 M€	5,2 M€	9,0 M€	-0,9 M€	8,1 M€	11,4 M€	-0,7 M€	10,7 M€	38,8 M€	-4,6 M€	34,2 M€
Zones d'aménagement	2,4 M€	-0,6 M€	1,7 M€	4,0 M€	-0,7 M€	3,2 M€	3,4 M€	-0,6 M€	2,8 M€	4,3 M€	-0,7 M€	3,6 M€	14,0 M€	-2,7 M€	11,4 M€
Moyens des services	2,8 M€	0,0 M€	2,8 M€	3,0 M€	0,0 M€	3,0 M€	2,5 M€	0,0 M€	2,5 M€	2,9 M€	0,0 M€	2,9 M€	11,2 M€	0,0 M€	11,2 M€
Autres	3,1 M€	-1,4 M€	1,8 M€	2,9 M€	-1,5 M€	1,4 M€	9,1 M€	-3,7 M€	5,3 M€	2,9 M€	-1,5 M€	1,4 M€	17,9 M€	-8,0 M€	9,9 M€
Sport	4,7 M€	-1,3 M€	3,3 M€	3,4 M€	-1,1 M€	2,3 M€	1,2 M€	0,0 M€	1,2 M€	2,0 M€	0,0 M€	2,0 M€	11,3 M€	-2,4 M€	8,9 M€
Entretien bâtiments	1,8 M€	0,0 M€	1,8 M€	2,2 M€	0,0 M€	2,2 M€	1,7 M€	0,0 M€	1,7 M€	2,0 M€	0,0 M€	2,0 M€	7,7 M€	0,0 M€	7,7 M€
PNRU/politique de la ville	1,6 M€	-0,7 M€	0,9 M€	5,1 M€	-1,3 M€	3,8 M€	2,0 M€	-0,3 M€	1,8 M€	0,7 M€	-0,1 M€	0,6 M€	9,4 M€	-2,4 M€	7,0 M€
Aménagements Proximité	2,2 M€	-0,2 M€	2,1 M€	2,0 M€	-0,2 M€	1,8 M€	1,6 M€	-0,2 M€	1,4 M€	1,9 M€	-0,2 M€	1,6 M€	7,7 M€	-0,8 M€	6,9 M€
Logement	1,8 M€	0,0 M€	1,8 M€	2,0 M€	0,0 M€	2,0 M€	1,4 M€	0,0 M€	1,4 M€	1,6 M€	0,0 M€	1,6 M€	6,7 M€	0,0 M€	6,7 M€
Culture	1,6 M€	-0,2 M€	1,4 M€	2,6 M€	-0,2 M€	2,4 M€	1,2 M€	-0,2 M€	1,1 M€	1,3 M€	-0,1 M€	1,2 M€	6,7 M€	-0,6 M€	6,1 M€
Locaux agents	1,0 M€	-0,1 M€	0,9 M€	2,0 M€	-0,1 M€	1,9 M€	1,0 M€	-0,1 M€	0,9 M€	1,0 M€	-0,1 M€	0,9 M€	5,0 M€	-0,5 M€	4,6 M€
Nature en ville	0,8 M€	0,0 M€	0,8 M€	1,0 M€	0,0 M€	1,0 M€	1,1 M€	0,0 M€	1,1 M€	0,8 M€	0,0 M€	0,8 M€	3,7 M€	0,0 M€	3,7 M€
Patrimoine	0,2 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,3 M€	0,0 M€	0,3 M€	0,9 M€	0,0 M€	0,9 M€	0,2 M€	0,0 M€	0,2 M€	1,6 M€	0,0 M€	1,6 M€
Economie - ESS - tourisme	0,7 M€	0,0 M€	0,7 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€	1,0 M€	0,0 M€	1,0 M€
Associations	0,4 M€	0,0 M€	0,4 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,6 M€	0,0 M€	0,6 M€
Stationnement voirie	0,2 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,6 M€	0,0 M€	0,6 M€

Ces prévisions sont issues de nombreux documents de travail, évoluant en fonction des informations récoltées auprès des services gestionnaires (évolution des programmes, subventions obtenues ou envisagées, ouverture des appels d'offres, programmation dans le temps...). Elles permettent aux élus et aux services de préparer les décisions formelles d'engagement des opérations d'investissement soumises au Conseil municipal.

Les données chiffrées ci-après correspondent à une prévision établie début octobre 2016 des dépenses et recettes potentielles pour la ville des investissements réalisés sur le territoire grenoblois. Le projet de budget 2017 pourra faire apparaître des variations en fonction notamment de la capacité d'investissement qui découlera en partie du niveau d'épargne nette futur. Ces prévisions peuvent être impactées par des décalages dans la réalisation des plannings d'opération.

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, les investissements les plus importants sont consacrés au programme de rénovation, réhabilitation, extension que représente le Plan Écoles, et qui représente près de 30 % des investissements sur la période.

■ **Écoles** : cette prévision concerne les nouvelles écoles (de la rue Hareux, Hoche, Flaubert, St Bruno), l'extension de l'école Diderot, les restaurants scolaires (Sidi Brahim, Buffon, Chatin et Jouhaux), des aménagements de classes, le gros entretien (environ 1,5 M€), les participations à la SPL Oser pour la rénovation thermique de trois écoles.

■ **ZAC** : cette prévision concerne toutes les participations aux ZAC (Presqu'île, Bouchayer-Viallet, Vigny-Musset, Flaubert...).

■ **Moyens des services** : cette prévision concerne les véhicules, principalement techniques, des services, les matériels et logiciels informatiques, les matériels techniques des ateliers...

■ **Sports** : cette prévision comprend la construction du centre sportif Arlequin (dépense nette) et le gros entretien des équipements sportifs (dont la piscine Jean Bron).

■ **Entretien bâtiments** : cette prévision comprend les mises en accessibilité, la sécurité réglementaire, les travaux d'économie d'énergie...

■ **PNRU / politique de la ville** : cette prévision correspond aux opérations Chatelet, Teisseire, Ville-neuve, Mistral, soit en dépenses directes, soit en versements à la Métropole.

■ **Aménagements Proximité** : cette prévision comprend les aménagements d'espaces publics, y compris par des versements à la Métropole, les budgets participatifs, les espaces verts...

■ **Logement** : cette prévision comprend les aides aux bailleurs pour les constructions neuves et les réhabilitations.

■ **Culture** : cette prévision correspond au gros entretien des bâtiments culturels, à la reconstruction du théâtre Prémol (dépense nette), aux acquisitions et restaurations d'œuvres, aux aides aux opérateurs culturels.

■ **Locaux agents** : cette prévision correspond au gros entretien de l'hôtel de ville et des autres locaux des services, ainsi qu'aux travaux et acquisitions pour l'amélioration des conditions de travail...

■ **Nature en ville** : cette prévision correspond au site de la Bastille, à l'aménagement des espaces verts, aux plantations d'arbres, à la végétalisation des rues, aux jardins familiaux...

■ **Patrimoine** : cette prévision correspond aux cimetières, à la Halle Sainte Claire, à la Tour Perret...

■ **Économie - ESS - Tourisme** : cette prévision correspond principalement à la rénovation de la Maison du tourisme pour l'implantation de la Maison de la montagne.

- **Associations:** cette prévision correspond aux travaux à la Maison des associations et dans les autres locaux associatifs.
- **Stationnement voirie:** cette prévision correspond aux aménagements et matériels du stationnement sur voirie.
- **Autres:** cette prévision intègre des projets tels que les aménagements du pôle d'échange gare, les participations au SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) pour les investissements en matière de protection contre les crues, ou encore les contributions au financement des opérations inscrites aux CPER et Plan Campus.

Rappel de la répartition du BP 2016 pour mémoire

Budget primitif 2016			
Écoles	5,7 M€	Aménagements Proximité	1,8 M€
Autres	3,5 M€	Locaux agents	1,5 M€
Moyens des services	3,2 M€	Culture	1,4 M€
Sport	3,0 M€	Zones d'aménagement	1,0 M€
PNRU /politique de la ville	2,4 M€	Nature en ville	0,9 M€
Logement	2,1 M€	Associations	0,8 M€
Stationnement voirie	2,1 M€	Économie - ESS - tourisme	0,4 M€
Entretien bâtiments	1,9 M€	Patrimoine	0,4 M€
Total général			32,1 M€

#### ■ Engagements pluriannuels des budgets annexes :

Le budget annexe Locaux culturels ne devrait prévoir aucune dépense d'investissement importante sur les 4 prochaines années, les dépenses de gros entretien des bâtiments de la MC2 et de la Belle Électrique étant limitées sur ces bâtiments récents, ou récemment rénovés.

Suite au transfert de la plupart des locaux économiques à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les engagements pluriannuels du budget annexe Activités économiques devraient comprendre trois types de dépenses :

- L'entretien de petits locaux dispersés dans la ville, dont quelques commerces des quartiers sud, pour environ 100 K€/an,
- L'entretien des installations techniques du Palais des Sports pour environ 0,2 - 0,3 M€/an, aucune rénovation d'envergure n'étant programmée tant que l'éventuelle vocation métropolitaine de ce bâtiment n'aura pas été étudiée,
- L'entretien du site Alpexpo pour lequel une programmation pluriannuelle est en cours d'établissement, en lien avec la SPL Alpexpo, exploitante, et la Métropole à laquelle l'équipement pourrait être transféré courant 2017.

# Orientations par politiques publiques

Par l'ensemble de son action, la Ville de Grenoble répond aux urgences qui fragilisent les habitants tout en préparant dès à présent le Grenoble de demain, dans un contexte de construction métropolitaine. Pour préparer l'avenir, la Ville s'appuie sur le savoir-faire hérité de sa longue tradition d'innovation sociale, démocratique, environnementale et économique. En 2014, les Grenoblois ont choisi d'engager Grenoble sur le chemin de la transition. Il y a un an, la COP 21 a confié aux villes la mission essentielle d'organiser et d'accompagner la transition sur leur territoire, au plus près des besoins des habitants. La Ville de Grenoble innove dans son action pour permettre à chacun d'être un acteur du changement. Permettre à chacun de trouver sa place, recoudre les césures (sociales, économiques, symboliques, etc.) et favoriser l'émancipation sont les conditions essentielles de réussite de cette transition écologique, sociale et démocratique.

Réussir ensemble la ville de demain, c'est faire de Grenoble une ville d'échange et de rencontre.

Faciliter la rencontre pour bâtir la ville de demain implique, pour Grenoble, d'accompagner les habitants à la conquête de leur autonomie, des petits aux aînés, des étudiants aux retraités. Agir en soutien des populations dans le besoin, c'est rendre disponible chacun pour la rencontre et l'échange. Tel est le chemin qu'emprunte la Ville de Grenoble pour réussir la transition, dans tous les domaines : déplacement, énergie, urbanisme, logement, éducation, culture, sport, action sociale, démocratie, etc.

## Accompagner, des petits aux aînés

L'engagement de la Ville de Grenoble pour l'éducation est une priorité : c'est par les politiques éducatives que l'on peut lutter contre les inégalités et les déterminismes sociaux. Elles sont un levier indispensable pour contribuer à l'émancipation, à la construction de l'esprit critique, et permettre à chacun, considéré comme citoyen à égale dignité avec les autres, de se construire son chemin, non pas seul mais au cœur de la société, en prenant en considération la dimension collective de la construction de soi.

En dialogue avec les familles, les professionnels engagés dans l'éducation et dans l'épanouissement de l'enfant, la Ville doit prendre en considération l'ensemble des temps et les lieux de l'enfant, de l'adolescent, du jeune, en s'y investissant de manière différenciée : le temps de l'école, le temps des copains, le temps de l'espace public, le temps de la famille, le temps où l'on ne fait rien, le temps où l'on rêve, le temps où l'on se contente de grandir ce qui n'est déjà finalement pas si mal.

Il n'y a pas d'éducation sans coéducation. La Ville donne une place primordiale à la famille de l'enfant comme aux adultes qui s'en occupent. Enfin, favoriser l'autonomie signifie associer « l'enfant aux décisions qui le concernent en fonction de son âge et de son degré de maturité » (art. 371-1 du Code civil), engagement républicain qui a valeur de manifeste éducatif.

## Accompagner les tout-petits et leur famille

En 2017, la Ville mettra en place un relais assistantes maternelles (RAM) supplémentaire, portant à six le nombre total de structures de ce type sur le territoire. Cet outil facilitera les démarches des parents qui souhaitent avoir recours à une assistante maternelle. Il s'agit aussi de reconnaître leur professionnalisme et de leur permettre de participer à des temps collectifs bénéfiques pour les enfants.

Accueillir le jeune enfant exige une posture éducative forte et partagée. Le travail mené par la Ville de Grenoble autour d'une charte d'accueil du jeune enfant pourra être partagé avec l'ensemble des acteurs de la Petite Enfance. Ce travail de partage autour de la coéducation sera lancé sur le secteur 5. Son évaluation permettra d'envisager d'étendre la démarche aux autres secteurs grenoblois.

Parce que l'arrivée d'un enfant bouleverse la vie d'une famille, la Ville se préoccupe de tous les enfants, qu'ils soient ou non accueillis au sein des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) publics. Des informations collectives auprès de toutes les familles seront construites avec les partenaires de la Ville – Protection Maternelle et Infantile, CAF et associations – afin qu'elles connaissent toutes les ressources sur lesquelles elles peuvent s'appuyer.

## Soutenir les différents temps de l'enfant

### ► Le temps des loisirs

À Grenoble, 20 associations socioculturelles agissent en direction de l'enfance et de la jeunesse. Les subventions de la Ville mettent l'accent sur l'accueil de l'enfance, l'organisation des séjours et le soutien aux lieux dédiés à l'adolescence (voir plus loin l'accompagnement vers l'autonomie). Le nouveau conventionnement élaboré par la Ville avec ses partenaires soutient ainsi fortement l'accueil des enfants le mercredi et pendant les vacances au travers d'un mécanisme financier renforçant la valorisation du nombre d'heures enfants accueillis.

Ce conventionnement intègre notamment un objectif fort de développement d'activités en montagne pour permettre à tous les jeunes Grenoblois, quel que soit leur quartier d'origine, de découvrir la montagne gratuitement ou à faible coût. C'est une occasion de partager les valeurs qui lui sont associées : solidarité, découverte d'un environnement fragile, effort et endurance, vie collective, apprentissage de l'autonomie.

Les équipements culturels et sportifs municipaux, ainsi que de nombreuses structures soutenues par la Ville de Grenoble, s'engagent également tout au long de l'année pour proposer aux enfants et aux jeunes des parcours de découverte et de pratique dédiés, contribuant à la diversité des réponses aux besoins des enfants et des jeunes dans leur parcours d'apprentissage et d'émancipation.

### ► Le temps de l'école

Afin d'adapter les équipements à la forte hausse des effectifs scolaires à Grenoble (à l'inverse des tendances nationale ou départementale), le Plan Écoles entrera en 2017 dans une phase importante de sa mise en œuvre. Des investissements conséquents seront fléchés pour les nouvelles écoles (de la rue Hareux, Hoche, Flaubert, St Bruno), l'extension de l'école Diderot, les restaurants scolaires (Sidi Brahim, Buffon, Chatin et Jouhaux), des aménagements de classes, le gros entretien (environ 1,5M€) et les participations à la SPL Oser pour la rénovation thermique de trois écoles.

Grenoble continuera à accompagner les écoles en faisant intervenir de nombreux agents spécialisés : des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ÉTAPS), des musiciens intervenants du Conservatoire, des professionnels de la santé scolaire, des bibliothécaires et des médiateurs du Musée de Grenoble et du Museum d'Histoire naturelle.

Des écoles à projets – classes à horaires aménagés Musique (CHAM) à l'école élémentaire et au collège, classes à horaires aménagés Théâtre (CHAT) au collège, sections internationales de l'élémentaire au lycée – continueront d'enrichir l'offre éducative en partenariat avec l'Éducation nationale. Ce soutien aux projets éducatifs et culturels favorise l'attractivité de l'école et la mixité sociale des publics accueillis. Des projets sportifs autour de la pratique du rugby avec le club de Grenoble, FCG, sont aussi soutenus.

### ► Le temps périscolaire du soir

Le temps périscolaire est en pleine évolution et le PEdT, fruit d'une longue concertation avec l'ensemble des acteurs, adopté par le Conseil Municipal le 26 septembre 2016, en donne les grandes lignes. Ce projet éducatif 2016-2019 est articulé autour des axes suivants :

■ **Une offre périscolaire intégrée** : dès la rentrée 2016, il est proposé un accueil périscolaire unique, regroupant aide aux leçons et activités diverses encadrées par des animateurs de la Ville et des ATSEM en maternelle, mais aussi par des éducateurs sportifs.

■ **Une déclinaison territoriale du projet éducatif de territoire pour associer les acteurs** : la Ville de Grenoble généralise les conseils périscolaires qui existaient dans certaines écoles afin de construire un projet au plus près des territoires, en mobilisant l'ensemble des ressources disponibles.

Plusieurs modalités d'information et d'association des familles sont expérimentées : mots dans les cartables, affiches, temps forts, permettant de présenter aux parents ce qui a été réalisé (spectacle, exposition...) et développement des journaux d'école fabriqués par les enfants à destination de tous. L'objectif est de les déployer de manière à mieux informer les parents.

■ **Une posture éducative partagée** : soigner la relation éducative permet à l'enfant, comme à l'adulte impliqué, de déployer son potentiel : une relation empreinte de respect réciproque, de bienveillance, valorisant les capacités de chacun et les différentes formes d'intelligence.

La qualité de l'accueil des enfants reposant prioritairement sur la qualité des équipes de professionnels mobilisées, plusieurs leviers sont ainsi activés par la Ville : la qualité du processus de recrutement, un accompagnement tout au long de l'année des équipes, un effort continu dans le développement des compétences et de la qualification, le maintien des taux d'encadrement d'un adulte pour 18 enfants en élémentaire et d'un adulte pour 14 en maternelle dans l'ensemble des écoles de la Ville sur le temps d'accueil du soir.

### ► La pause méridienne

Très fréquentée, la pause méridienne est un temps important à la fois d'apprentissage de la vie en collectivité mais aussi d'éducation nutritionnelle. C'est pourquoi des animations continueront à être organisées lors de temps forts à différents moments de l'année (semaine du goût, quinzaine contre le racisme...).

D'ores et déjà, 50 % des repas sont confectionnés à partir de produits bio ou locaux, afin de garantir la meilleure alimentation aux enfants. La Ville poursuit l'objectif d'augmentation de ce pourcentage. Pour les enfants accueillis en crèche, l'introduction de repas non carnés est prévue, dans une commune exigeant d'équilibre alimentaire. Cette démarche s'accompagne d'actions de formation des agents de restauration.

## Œuvrer à la réussite éducative en portant une attention sur les plus fragiles

Dans le contexte de tensions sociétales, économiques et environnementales, les politiques éducatives déclinées dans tous les territoires, en direction de chaque enfant, chaque jeune et pour toutes les familles, notamment ceux et celles dans les situations les plus fragiles, contribuent à la promesse démocratique.

**Le service de santé scolaire** de la Ville est un acteur majeur de cet engagement. Il permet de lutter contre les inégalités sociales de santé. Une attention particulière est donnée aux enfants dans les situations les plus fragiles : bilan et suivi de santé effectués par un médecin pour tous les enfants qui le nécessitent, actions spécifiques développées dans les écoles en quartier politique de la ville (actions bucco-dentaire, langage, lutte contre l'obésité...).

Ce service permet d'accompagner les enfants malades ou atteints d'une pathologie chronique dans leur intégration scolaire à travers notamment la mise en place et le suivi des PAI ; à la rentrée scolaire 2016, l'accueil des enfants ayant un PAI a été élargi aux temps périscolaires après 16 h.

Dans le cadre du **périscolaire**, la Ville de Grenoble propose une aide aux leçons à tous les enfants dont la famille le souhaite. Nous distinguons cette aide du soutien scolaire qui ne doit pas se dérouler sur le temps périscolaire, dépourvu de dessein de tout enjeu scolaire. C'est ainsi que la Ville souhaite accompagner les associations et personnes qui souhaitent s'engager dans une démarche de **soutien scolaire**. Ce soutien n'a pas vocation à se substituer à l'école, mais à aider l'enfant à se sentir en confiance. Les relations de pair à pair et entre jeunes d'âges différents doivent permettre de créer aussi du lien entre écoliers, collégiens, lycéens, étudiants et adultes.

Le **dispositif de réussite éducative** se déploie sur la tranche 16-18 ans avec l'ensemble de ses partenaires, par expérimentation. Ainsi, des parcours de prévention du décrochage scolaire ou d'accompagnement pour permettre à un jeune en situation de décrochage de retrouver une dynamique de projet, sont définis au sein des équipes pluridisciplinaires de soutien, avec le jeune et sa famille.

La Ville s'engage auprès d'initiatives pédagogiques, telles que le centre **La Main à la Pâte** dans les écoles et collèges de la Villeneuve, ou l'informatique créative en lien avec l'université autour de la construction de raisonnements algorithmiques. Le but est de développer les capacités des enfants et de permettre à ceux-ci de réussir dans leur parcours éducatif.

## Porter une attention aux passerelles

Il s'agit de moments charnières du parcours de l'enfant, pour lesquels l'attention des adultes, professionnels et parents, doit être renforcée. Des projets spécifiques ou « rituels de passage » d'un âge à l'autre accompagnent l'enfant et le jeune dans leur développement.

### ► L'entrée en scolarité

Le projet de « continuité éducative » piloté par l'Éducation Nationale, auquel la Ville et le CCAS participent, mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté éducative pour organiser le passage des petits enfants de l'EAJE à l'école maternelle : enseignants, ATSEM, éducateurs du jeune enfant, personnel de la protection maternelle et infantile. Des formations communes de ces personnels sont organisées.

L'organisation d'informations collectives et d'outils à destination de tous les parents marque notre volonté de porter également une attention aux enfants qui ne sont pas accueillis en structure collective.

### ► Accompagner les jeunes dans l'entrée en autonomie

Outre le soutien aux accueils adolescents des associations socioculturelles, **deux accueils de loisirs 12-18 ans municipaux** sont installés dans les quartiers Jouhaux-Teisseire-Malherbe d'une part et aux Baladins-Géants d'autre part. Les équipes d'animateurs ont axé leur posture éducative sur les projets intégrés entre les deux structures, ce qui favorise l'ouverture et la mobilité des publics vers des activités plus diversifiées, comme le projet manga avec la bibliothèque Teisseire Malherbe ou encore l'atelier théâtre des Baladins.

**L'ouverture récente de la Chaufferie**, centre de loisirs et espace jeunes pour les quartiers Teisseire-Jouhaux-Malherbe, améliorera considérablement l'accueil de la jeunesse dans le secteur 5. Ce lieu a vocation à devenir une ressource pour la jeunesse de la ville sur des questions d'engagement et d'accès aux droits. Le lieu accueillera des temps forts et des débats pour prendre en compte l'exercice de la citoyenneté des jeunes. Nous y expérimenterons un mode de pilotage associant étroitement les adolescents et les jeunes fréquentant le lieu.

La constitution d'un réseau d'équipements dédiés à la jeunesse s'étoffera avec **l'ouverture du « 24 bis » rue Ampère mi-2017**. Ce lieu rassemblera des associations œuvrant dans l'accompagnement et le soutien aux initiatives de la jeunesse.

La prise en compte de la jeunesse dans les politiques municipales s'illustre pleinement dans la **structuration d'un service jeunesse** à part entière. Ce service conduit notamment des expérimentations comme le **projet « stage de troisième »** avec le collège Lucie Aubrac dès 2016. Ce projet vise à accompagner la prise d'autonomie des collégiens et à favoriser leurs liens avec les professionnels. Les professionnels de la jeunesse et de l'Éducation nationale mettent en commun leurs compétences pour animer des ateliers : favoriser la prise de conscience du collégien sur ses envies et ses aspirations, rédiger le premier CV et préparer l'entretien. Un réseau d'entreprises accueillant des stagiaires est constitué sur la base d'un cadre commun d'accueil de la jeunesse en stage. Il s'agira dans un second temps d'élargir ce dispositif à d'autres collèges relevant de quartiers prioritaires.

Enfin, le choix d'apporter une aide conséquente à la **Mission Locale** nourrit l'objectif de faciliter l'insertion des jeunes, principalement ceux qui ont quitté le système scolaire trop tôt et se retrouvent souvent dans une incapacité d'intégration à l'emploi. La Ville de Grenoble, l'État, le Conseil Régional, Pôle Emploi ainsi que la Métropole, proposent des démarches articulées pour offrir une nouvelle chance de retour en formation ou d'accès à l'emploi. Le dernier dispositif « Garantie Jeunes » mis en place depuis 18 mois, avec « Réussir Ensemble », association intercommunale de la Métropole, offre des moyens différenciés d'accompagnement. Les résultats sont encourageants.

## Mieux prendre en compte la place de l'enfant dans la ville

L'enjeu de la prise en compte des enfants dans l'aménagement de la ville est considérable. Il s'agit de penser l'espace public, les transports, la mobilité, les espaces verts et les lieux de vie des enfants comme des lieux, de fait, accueillants pour tous les âges.

Ainsi la métropole apaisée, en ralentissant la vitesse en ville, **sécurise les déplacements des enfants** (et des seniors !). Faciliter les déplacements à pied ou à vélo par des aménagements dédiés, c'est aussi faciliter les déplacements des familles. Des expérimentations sont conduites pour **aménager les abords des écoles** et les adapter : piétonisation, changement du plan de circulation, zones de rencontre avec réduction de la vitesse, suppression de feux tricolores...



Le mobilier urbain fait également l'objet d'une réflexion pour l'adapter aux usages que peuvent en faire les enfants.

**La qualité des espaces verts et de la conception des jeux d'enfants** est un axe de travail des services municipaux pour permettre aux familles, dans une ville dense et essentiellement composée d'immeubles, d'avoir accès à un environnement agréable et de loisirs à proximité. C'est aussi un accès immédiat à la nature, peut-être le seul pour certains enfants et une première étape de découverte de celle-ci. Les espaces naturels sont un formidable outil pour l'éducation à l'environnement, notamment le site exceptionnel de la Bastille, à portée de chacun et notamment des enfants. Une politique volontariste permettra de porter l'éducation à l'environnement en améliorant par exemple le sentier botanique.

La Ville de Grenoble a une place privilégiée en France à l'intersection de trois massifs montagneux qui lui permet de **promouvoir la montagne** comme partie prenante d'un projet éducatif spécifique à Grenoble. Cette opportunité doit être saisie pour que chaque enfant puisse découvrir les différentes facettes de la montagne aux quatre saisons.

Au travers de son Plan Écoles, la Ville souhaite aussi repenser l'usage des bâtiments scolaires : mutualiser des espaces entre temps scolaire et périscolaire, prévoir des locaux pour l'accueil de loisirs au sein de l'école, **mutualiser certains espaces avec le quartier**. La végétalisation des écoles, notamment des cours d'écoles constitue également un axe important. Une expérimentation sera conduite autour de l'amélioration de l'usage des cours d'écoles en lien direct avec les enfants.

## L'intergénérationnel : un atout

L'intergénérationnel fait partie intégrante des thématiques travaillées par la **démarche « Ville amie des aînés »**. Il s'agit de l'un des trois axes transversaux, conformément à la volonté municipale et à celle des deux instances encadrant la démarche.

Celle-ci, dans laquelle la Municipalité s'est officiellement engagée cette année, invite à penser la ville du point de vue des personnes âgées mais aussi et surtout dans les relations qu'elles ont avec les autres générations de Grenoblois. Lorsqu'on pense « intergénérationnel », on pense aux activités réunissant des aînés et des plus jeunes. Or l'intergénérationnel va bien au-delà et comprend tout ce qui permet à deux, voire plusieurs générations d'être en lien, de créer du lien. Une ville qui permette de se rencontrer.

La force de « Ville Amie des Aînés » à cet égard réside dans des groupes de parole d'une dizaine de personnes qui ont permis à la Ville d'aller à la rencontre de Grenoblois âgés pour mieux appréhender leur réalité quotidienne. Les relations qu'ils entretiennent avec d'autres générations se manifestent sous diverses formes, de manière plus ou moins formelle. L'action de la Municipalité se positionne en soutien de ces initiatives afin de multiplier les occasions de rencontres entre des générations différentes. C'est dans cette approche que le **décloisonnement des lieux réservés aux personnes âgées** est envisagé, afin de les ouvrir à l'ensemble des Grenoblois. L'objectif est double : d'une part, lutter contre un entre-soi non nécessairement choisi et d'autre part, favoriser la multiplication de lieux de rencontres intergénérationnelles pour lutter contre la solitude. C'est une marque de solidarité, qui favorise la transmission bénéfique à tous et le maintien d'un sentiment d'utilité, qui peut être altéré chez les plus âgés.

## Se rencontrer dans une ville pour tous

Au-delà des rues et des places, l'espace public est l'endroit de la rencontre, du débat d'idées, de l'élaboration collective de l'intérêt général, de la fête. La Ville de Grenoble s'engage pour permettre à chacun d'être acteur de cet espace public. Or pour participer, il faut d'abord être reconnu et trouver sa place dans la cité. Ces préalables sont les piliers d'un droit à la ville réaffirmé, pour que chacun exerce sa liberté en reconnaissant la place de l'autre, dans une appropriation collective de l'espace public.

### Permettre à chacun de trouver sa place

#### ► Favoriser l'accès aux droits

Agir pour l'accès aux droits fondamentaux de tous, et en particulier de celles et ceux qui pensent que la société ne leur accorde aucune place, c'est agir pour la solidarité et permettre à chacun de trouver sa place dans la cité.

L'année 2016 a vu des changements dans l'organisation de la collectivité et l'expérimentation de nouveaux dispositifs :

- Le **rapprochement entre la Ville et le CCAS** sur la question de l'action territorialisée a permis aux deux entités de travailler en particulier sur la mission d'accès aux droits portée par les Maisons des Habitants. Écrivains publics, permanences gratuites d'avocats, conseillers en économie sociale et familiale, agents de développement local sont autant de professionnels qui accompagnent les personnes dans l'accès à leurs droits.
- Une mission particulière a également été mise en place pour travailler avec les **jeunes en errance** dans la cité, dans une démarche portée conjointement par la Ville et le CCAS.
- La **Quinzaine contre le racisme et les discriminations** a été réactivée et sera amplifiée en 2017, en lien avec la publication du plan d'action sur l'Égalité entre les Femmes et les Hommes.
- Le **plan d'action Égalité entre les femmes et les hommes** sera présenté à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes le 8 mars, conformément à l'engagement pris lors de la signature de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale en mars 2015.
- La Ville s'engage depuis 2 ans et continuera sa mobilisation sur la **lutte contre le SIDA et la sérophobie**, en appuyant les associations dans leurs missions et en organisant des actions de visibilité comme le tram-capote en 2015, la fresque inaugurée en décembre 2016. Grenoble renouvelle son adhésion à Élus Locaux Contre le SIDA et s'engage à être labélisée Ville Engagée Contre le SIDA.
- En lien avec ces professionnels, trois **médiateurs pairs** en santé ont été recrutés pour intervenir dans les quartiers relevant de la politique de la ville et aller vers les personnes qui sont les plus éloignées des dispositifs, pour les accompagner vers leurs droits et leurs soins. Cette expérimentation a vocation à être renouvelée.
- Dans le cadre d'un travail mutualisé sur les subventions aux associations du pôle Ville Solidaire, la Ville a préservé les aides accordées aux associations œuvrant dans le champ de l'égalité des droits.

- Dans l'objectif d'organiser un **Forum des Droits**, un état des lieux des ressources de la Ville et de son CCAS en matière d'accès aux droits sociaux et de lutte contre le non-recours a été initié.

L'année 2017 verra l'aboutissement du travail de ces groupes thématiques et partenariaux, avec l'organisation du **Forum des Droits** en février 2017, qui débouchera sur la mise en place d'un programme concret d'actions pour l'affirmation des droits. Celui-ci prendra appui, d'une part, sur les actions existantes et déjà menées par le CCAS, la Ville de Grenoble et certains de ses partenaires associatifs et institutionnels, et d'autre part, sur des actions nouvelles qui pourront être proposées à l'issue d'un travail associant les services, les usagers et les professionnels. Parmi les acteurs de cette démarche, l'ODENORE (Observatoire des non-recours aux droits et services) constitue un partenaire privilégié de la Ville, avec lequel de nombreuses actions sont menées : évaluation des dispositifs municipaux, formations-actions, ateliers de réflexions partagées.

En lien avec ses partenaires et les acteurs du territoire, la Ville participe à une démarche approfondie pour l'accès aux droits, afin que chacun dispose des moyens de son autonomie et de sa participation à la ville.

- Développer la tarification solidaire : exercer son droit à la ville, c'est aussi pouvoir accéder aux services publics en adéquation avec ses moyens. La Ville est engagée dans une démarche de tarification progressive, dans de nombreux domaines, indexée sur les ressources qui repose sur un principe de solidarité à l'égard des personnes les plus modestes.

#### ► Penser la ville dans tous ses espaces et ses temps

La Ville de Grenoble est une ville jeune, étudiante, marquée par un fort dynamisme culturel et événementiel. Penser la ville dans tous ses temps et ses espaces, c'est concevoir une ville où divers usages peuvent se développer sans se neutraliser, sans entrer en concurrence. Ainsi faut-il à la fois accueillir des activités nocturnes de type économique et festif et considérer que chacun a droit à la quiétude, la tranquillité au repos.

La Ville de Grenoble dispose d'outils de régulation. L'un d'eux est dédié à la gestion des débits de boissons, étendus désormais aux commerces ouverts la nuit, en coopération avec les services de Police nationale : il s'agit de la **cellule café-hôtel-restauration**. L'année 2017 verra la mise en place d'une politique publique prenant en compte toutes les dimensions de la vie nocturne. **La gestion du bruit** sera traitée en priorité, en lien avec le plan municipal de santé. Cette démarche sera menée en dialogue avec les professionnels de la nuit et les Unions de Quartiers, particulièrement celles du centre-ville.

La Ville de Grenoble souhaite également mener une réflexion sur les **questions d'éclairage**, des usages des parcs ouverts la nuit, de transports nocturnes notamment.

#### ► Tous partenaires de la tranquillité publique

Tout ce qui préoccupe les grenoblois nous préoccupe, c'est particulièrement probant concernant la question de la tranquillité. Dans une double approche d'efficacité et d'adéquation des moyens aux missions, la Ville de Grenoble fait en premier lieu valoir les outils municipaux :

- la **Police Municipale**, pierre angulaire de la présence humaine en matière de tranquillité publique, est concernée par un nouveau projet de service dont les effets positifs sont notables (début des missions de 7h, renforcement de l'encadrement, accompagnement des agents),
- la **police administrative**,
- le **Service de Prévention de la Délinquance** (SPD).

Naturellement, la mission de tranquillité publique repose sur des **partenariats** s'appuyant sur la complémentarité des missions, avec les services de Police Nationale tout particulièrement (rendez-vous d'analyse de situation mensuels avec la DDSP, opérations communes Police Municipale/Police Nationale...).

#### ■ Une approche transversale

Ainsi, si l'errance a pu appeler la fermeté de la Police Municipale, elle nécessite aussi une coopération avec les services sociaux et associations qui œuvrent en ces domaines. 2017 verra la mise en œuvre d'un travail particulier porté par le CCAS via le Forum des Droits, afin, à l'image des cellules mineurs, de pouvoir traiter des situations individuelles des jeunes majeurs en errance. Ce travail se lancera sur la base d'un diagnostic précis établi par le CCAS et le SPD en 2016 afin d'identifier précisément ces publics et leurs habitudes.

Toujours concernant la protection des plus fragiles, la Ville a, dans une logique partenariale, à cœur d'accentuer le déclenchement de **parcours pour les mineurs** dont les situations ont été analysées en cellules mineurs. Cela appelle le concours de la Mission Locale, de l'Éducation Nationale (qui anime des mesures de responsabilisation auxquelles la Ville participe activement), mais aussi des services en charge de la protection de l'enfance. La Ville s'engage également en accueillant dans les services municipaux des mineurs en TIG.

#### ■ Apaiser les situations de tension

Les habitants saisissent régulièrement la Ville concernant des situations qui les inquiètent, qui dégradent leurs conditions de vie. Le SPD occupe une mission centrale d'analyse et de déclenchement d'actions permettant d'apaiser les situations et de redonner, quand cela est possible, un sentiment de maîtrise aux habitants. Dès 2017, il orientera son intervention pour renforcer la réactivité de la Ville aux situations critiques. Cette démarche s'articulera avec sa mission d'analyse de terrain et d'élaboration de plans d'actions, dans une logique transversale associant les différents services de la Ville.

#### ■ Sensibiliser les habitants

Le trafic de stupéfiants, fortement implanté dans l'agglomération grenobloise, réclame une approche spécifique. Dans le cadre de ses compétences, la Ville souhaite diversifier ses façons de faire, notamment en sensibilisant les consommateurs aux désordres que génère le trafic de rue qui repose sur un système pyramidal, autoritaire et violent. La Ville agit étroitement avec les cellules « mineurs » pour prévenir l'entrée en trafic, s'inscrivant dans la continuité des préconisations formulées lors du colloque organisé par le SPD à ce sujet.

2017 verra en outre le déploiement d'une campagne relative à la responsabilité délictuelle du client dans les phénomènes de **prostitution**. Parallèlement, les opérations de police se poursuivront, ainsi que la relation permanente avec les associations qui viennent en aide aux personnes prostituées.

#### ■ Adapter l'intervention au risque terroriste

Enfin, la Ville doit prendre en compte le contexte national caractérisé par une augmentation majeure du **risque terroriste**. Cette question appelle à la coopération avec les services de l'État, elle engage également la collectivité dans l'adaptation du « plan de sauvegarde communal » établissant des procédures spécifiques pour chaque ERP et pour les manifestations sur l'espace public. Nous sommes attentifs aux conditions de rassemblement sur l'espace public, qu'ils soient ou non menés à l'initiative de la commune. De même, la Ville invitera les Grenoblois à bénéficier de formations aux gestes de premiers secours, relayant en cela la communication gouvernementale.

La Ville renforcera également son investissement en faveur de la prévention, notamment, de la radicalisation violente par la formation des agents municipaux, par des actions d'éducation et de sensibilisation permettant à chacun de mieux comprendre les enjeux de ces phénomènes.

Une évaluation du dispositif de présence humaine déployé au Village Olympique via le dispositif des CDN sera menée en 2017, en lien avec les bailleurs sociaux.

### ► Accueillir et favoriser le faire ensemble au-delà des frontières

Grenoble, terre historique d'accueil, continue de se façonner avec le monde. Devenue l'un des premiers pôles scientifiques et universitaires internationaux, fer de lance en matière de développement durable et de politiques sociales, Grenoble développe depuis la fin des années 70 une politique affirmée d'accueil de réfugiés politiques, d'universitaires, chercheurs et entreprises étrangères. Cette prise en compte nécessaire s'inscrit dans l'ensemble des politiques conduites par la Ville aujourd'hui, par les projets de coopération qui permettent d'échanger avec le monde, ou par l'offre d'animation du territoire autour de l'international impliquant ces Grenoblois venus d'ailleurs.

« Faire ensemble », c'est impliquer tous les Grenoblois d'ici et d'ailleurs dans des projets qui donnent aux plus jeunes les clés pour devenir des citoyens du monde, du périscolaire à l'accompagnement de projets de solidarité internationale. C'est reconnaître et valoriser leur apport **lors de la célébration des 50 ans des Jeux Olympiques, ou de temps forts comme Divercities ou la Fête des Tuiles.**

« Faire ensemble », ce sont sur l'international des événements co-construits et suivis avec la société civile locale : associations de diasporas, associations de solidarité internationale ou européenne, universités, établissements scolaires, consulats... en misant sur la coresponsabilité et le bénévolat. Cette orientation forte continuera de guider la programmation de la Maison de l'international. Le regroupement de différentes associations dans des locaux permettra de constituer un pôle de solidarité internationale.

« Faire ensemble », c'est continuer à sensibiliser et impliquer les Grenoblois dans l'accueil solidaire de nouveaux migrants, via la Plateforme migrants de la Ville et des nombreuses initiatives associatives accompagnées et soutenues par la Ville. L'accueil à la MC2, le 3 décembre 2016, des « états généraux des migrations » constituera un temps fort.

## Recoudre la ville et résoudre les césures

Le développement de Grenoble s'est fait par vagues successives. Au fil du temps, des remparts ont été abattus, des digues ont été érigées, des villages ont été assemblés pour faire émerger la ville que nous connaissons aujourd'hui : une mosaïque de 18 km<sup>2</sup> qui réunit des quartiers aux singularités fortes, dans un espace géographique contraint par les barrières naturelles : la montagne et les rivières. Si les dimensions de notre territoire sont modestes, les frontières qui le quadrillent sont toujours nombreuses. La Municipalité s'attache à abaisser ces césures sociales, urbaines, symboliques ou culturelles, pour faire ville ensemble, en incluant chacun et en favorisant la diversité des expressions.

### ► Aménager la ville en mariant l'histoire des quartiers, l'évolution urbaine et les enjeux métropolitains, préfigurer la ville de demain

Grenoble se renouvelle et reconquiert ses espaces. Elle doit s'adapter aux contraintes de son environnement, de son histoire et des conséquences de son urbanisation. Cette adaptabilité permet de travailler à la réappropriation d'espaces urbains et aux usages d'aujourd'hui. Pour concilier les usages, il est indispensable de poursuivre une stratégie d'aménagement, alliant les usages actuels et futurs des quartiers au bassin de vie devenu métropole.

Pour cela, la Ville a engagé une démarche de **Projet de Ville** dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'urbanisme Intercommunal. L'ambition de ce processus réside dans la participation des habitants à la construction de la ville de demain. Tout en mettant en valeur l'identité de la ville et de ses quartiers, il s'agit de penser et d'aménager une ville à taille humaine, au travers de forums et d'ateliers citoyens, amorcés en 2016 et voués à se développer en 2017.

La relation entre les habitants et l'univers des urbanistes doit évoluer. C'est pourquoi, la Ville propose de nouveaux **ateliers urbains** dans les opérations d'aménagement comme l'Esplanade ou Presqu'île. La mise en place de nouveaux supports, la pluridisciplinarité des équipes de concepteurs, des temps de visites, d'examens, de travaux sur plans sont autant d'exercices participant à l'élaboration d'une culture commune, partagée par les professionnels et les habitants. Ces démarches n'ont de sens qu'avec l'existence de **lieux de rencontres**, d'information, de débats comme la **Plateforme**. Un nouveau lieu, **prototype d'habitat** élaboré et construit par une équipe pluridisciplinaire d'étudiants va être installé sur le secteur Flaubert et accueillera en 2017 de nombreux ateliers, conférences et travaux d'étudiants. Cet espace doit devenir un lieu incontournable dans la ville de demain, à la rencontre des usages, des genres, des réflexions et des besoins des habitants. Les concepteurs urbains des opérations ZAC Flaubert et Presqu'île sont également missionnés pour organiser et alimenter les espaces de participation du public.

Par ailleurs, **les projets ANRU** ont permis depuis plusieurs années d'apporter des améliorations substantielles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces quartiers, créés dans les années 1970, font l'objet d'une attention soutenue de la part de la Ville qui investit et s'inscrit dans l'évolution constante engagée de longue date. Des actes forts sont en cours de réalisation, avec la rénovation thermique du bâti à la Villeneuve et à Mistral, le développement du secteur économique, par l'installation de nouveaux espaces de commerces. Ce travail se réalise avec les bailleurs sociaux, qui sont des partenaires privilégiés sur ces quartiers.

■ **L'ANRU 1** est en cours de réalisation et doit voir son aboutissement en 2020 : rénovations de logements, comme les réhabilitations des 40 et 50 galerie de l'Arlequin, avec des investissements pour de la rénovation thermique des logements qui seront en catégorie « BBC », espaces publics aménagés en lieu et place de parkings silos. La Ville contribue à la création d'un gymnase, en remplacement de celui disparu depuis 10 ans. La ville apporte des contributions financières conséquentes pour la réalisation de ces projets.

■ **L'ANRU 2**, maintenant géré par la Métropole et portant principalement la rénovation forte du quartier Villeneuve, est en cours de discussion. C'est un projet ambitieux, où la Ville investit des moyens, notamment sur l'aménagement de l'espace public, sur la propreté urbaine ou le fleurissement des logements et des rues de ces quartiers. La concertation avec les citoyens sera au cœur de la démarche. Les principaux enjeux sont la rénovation des logements existants, tant pour le confort des locataires que pour une revalorisation des biens des propriétaires de la galerie de l'Arlequin, afin de faciliter le maintien d'une population qui apprécie ce quartier et favoriser l'accueil de nouvelles familles.

### ► Des « balades citoyennes « aux « diagnostics à vélo » : mieux comprendre et agir ensemble.

La Ville organise régulièrement des **tours de quartier** avec les unions de quartiers, des associations ou des habitants, pour améliorer la ville à partir des pratiques et des expertises d'usage. Ainsi, des diagnostics partagés et des plans d'actions sont menés en proximité sur des problématiques pouvant être liées aux mobilités douces, au stationnement, à la propreté urbaine ou encore à l'entretien des espaces verts... Au-delà de ces outils déjà bien ancrés dans les modes de collaboration entre les Grenoblois et la Ville, les secteurs 4 et 5, par exemple, s'engagent à les faire évoluer vers de nouvelles démarches expérimentales favorisant des espaces de rencontres et d'échanges entre les habitants.

Pour le secteur 4, il est prévu en 2017, la mise en place de « **balades citoyennes** » organisées avec des membres d'unions de quartiers et de conseils citoyens indépendants volontaires. Elles viseront à donner des clés aux habitants pour mieux comprendre collectivement les cycles de production et de gestion de nos ressources naturelles et énergétiques, tout en partageant des moyens d'actions pour réduire leur consommation. Cette démarche poursuit donc une visée sociale, écologique et citoyenne.

Deux premières « balades citoyennes » ont été identifiées pour 2017 :

- Au fil de l'eau : « de la source à l'épuration » avec la découverte des sites de de Rochefort et d'Aquapole.
- Le cycle des déchets : « la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation » avec la découverte des sites d'Athanor et de l'usine de compostage de Murianette.

Pour le secteur 5, il est prévu en 2017 la mise en place de « diagnostics urbains à vélo ». Des ateliers préparatoires réunissant des membres de collectifs constitués (unions de quartiers, associations spécialisées, conseils citoyens indépendants...) permettront de traiter directement certaines interpellations simples et de définir collectivement le trajet du « diagnostic urbain » autour de priorités définies de manière collaborative.

### ► Construire pas à pas une approche grenobloise de la valorisation du patrimoine

Identifiée comme une terre d'innovations scientifiques, techniques, sociales et démocratiques, Grenoble a longtemps eu un rapport contrarié à son patrimoine. Elle présente aujourd'hui une mosaïque de traces, comme autant de témoignages du parcours semé d'à-coups qu'elle a suivi pour devenir la ville plurielle et vivante que nous connaissons.

L'année 2016 a permis de finaliser la démarche de candidature au label Ville d'Art et d'Histoire et de lancer opérationnellement la démarche de réhabilitation de la Tour Perret. Ces deux grands projets sont des marqueurs déterminants de l'engagement de la Ville de Grenoble pour le patrimoine, bien commun dont nous avons la responsabilité partagée.

Toutefois, notre engagement ne doit pas se limiter à cela : un travail de fond est porté de manière transversale par les services en charge de l'urbanisme et de la culture, afin d'ancrer l'enjeu patrimonial dans les projets d'aménagement comme dans le dialogue avec les habitants. Cette démarche se met en œuvre avec le concours de l'État, notamment au titre de la valorisation du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle. Le jubilé des Jeux Olympiques sera également l'occasion de mettre en valeur l'héritage culturel, urbain et patrimonial de cette période charnière de l'histoire récente de Grenoble. La Ville construit progressivement une approche de valorisation patrimoniale (réhabilitation et animation) qui devra s'appuyer sur des réflexions partenariales transversales et l'ouverture de pistes innovantes de financement.

### ► Intégrer l'environnement montagnard dans nos politiques

En 2017, la Ville poursuivra avec les parties prenantes du territoire la construction d'une politique de la montagne plus cohérente et transversale, mettant en lien tous les acteurs de la montagne, et cherchant à ouvrir l'accès à la montagne à tous les Grenoblois, quels que soient leur quartier d'habitation et leur niveau de pratique.

**La démocratisation de l'accès à la montagne** relève de plusieurs leviers : la construction d'une identité du territoire avec les habitants, le développement d'une culture de la montagne, l'éducation au territoire et à ses ressources, la mobilisation des acteurs publics, associatifs ou privés et des habitants eux-mêmes pour accompagner cette dynamique ainsi que les démarches destinées à emmener les Grenoblois au sein du décor qu'ils voient de leurs fenêtres.

La montagne véhicule des valeurs fortes (respect de l'environnement, sobriété dans l'utilisation des ressources, vecteur de lien social indépendamment des milieux sociaux, de solidarité...) qu'il s'agit de faire connaître et promouvoir ensuite « en ville ». Pour cela, la Ville a fourni aux enseignants de l'Académie de l'Isère une ressource pour les Projets Éducatifs avec la mise à disposition d'une série de films, validés par l'Éducation nationale, de la coupe Icare et des Rencontres du Cinéma de Montagne. **Le programme « Jeunes en montagne »** est redynamisé, avec des partenariats plus actifs avec les MJC et bailleurs sociaux et des actions de formation des personnels d'associations socioculturelles volontaires financées par la billetterie des Rencontres du Cinéma de Montagne. Depuis 2016, un objectif « activités de montagne » figure dans les conventionnements liant la Ville à chaque association socioculturelle. La mise en œuvre de cet engagement sera évaluée en 2017.

La « Fête de la Montagne » évoluera en tenant compte de l'expérience 2016 d'un partenariat avec les MDH pour emmener des familles grenobloises, en priorité des habitants de quartiers populaires, sur des territoires de montagne proches et partenaires.

Les **Rencontres du Cinéma de Montagne**, désormais payantes et bien installées au Palais des Sports, continueront d'évoluer par le développement des partenariats, les rencontres « montagnes et sciences » à destination des scolaires, dont les premières éditions depuis 2014 ont connu un succès remarquable, seront poursuivies.

Dans la perspective du transfert de ses locaux à la Maison du Tourisme en 2017, une mission d'évaluation est engagée concernant la **Maison de la Montagne**, dont la mission originale de « service public facilitant l'accès à la montagne » doit être mieux connue et valorisée.

Depuis 2016, la reprise en gestion directe par la **régie du téléphérique de l'exploitation du site de la Bastille** (locations de salles, événements, animations...) a permis d'assurer un développement plus cohérent des activités sur ce site emblématique de la montagne et de Grenoble, avec une nouvelle animation gratuite sur l'histoire des 40 ans du téléphérique. Un chantier de 400 000 € de rénovation du belvédère Vauban permettra de mieux accueillir, en 2017, les visiteurs, avec un travail d'analyse qualitative et de propositions mené par des étudiants de l'IGA, suite à une convention avec la régie.

En 2017, l'exploitation des concessions du restaurant du téléphérique et du snack de la salle des gardes sera réattribuée, après appel d'offres, pour améliorer le service et l'accueil du nombre toujours croissant de visiteurs.

D'autre part, Grenoble s'est engagée dans la préparation d'un **Jubilé des Jeux Olympiques de 1968** qui permettra la mise en avant des valeurs du sport pour tous, d'une approche éco-responsable du sport, du tourisme et des loisirs, une mise en valeur du patrimoine légué par les Jeux Olympiques à l'identité urbaine de la ville, et un temps événementiel ouvert à tous. La préfiguration de cet événement est coordonnée par un Comité de Pilotage associant la Ville aux partenaires publics et privés du projet. De nombreux projets et événements organisés à la fin de l'année 2017 et au début de l'année 2018 feront l'objet d'une démarche de labellisation « 50 ans Grenoble JO 1968 ».

### ► Politiques événementielles

La Ville propose des événements destinés à un public large. Ces événements permettent de croiser des personnes d'origines très diverses autant en terme de quartiers, d'âges, d'origines sociales ou de nationalités. Il s'agit de « faire ensemble » pour permettre une appropriation collective de l'identité grenobloise.

La politique événementielle permet de soutenir les initiatives locales qui souhaitent se projeter sur l'espace public ou au sein d'équipements gérés par la ville de Grenoble. C'est un levier essentiel permettant d'exercer sa citoyenneté, autant par la capacité à soutenir un projet et à l'inscrire dans l'espace public que pour les publics qui fréquentent les événements à dimensions culturelles ou citoyennes.

Dans cette logique la ville met en place plusieurs événements d'ampleur diverse comme la Fête des Tuiles, l'Été au parc, le Cabaret frappé ou les Thés dansants.

Elle soutient financièrement ou par des moyens logistiques des événements associatifs ou portés par d'autres partenaires comme la Métropole. Elle s'assure que les objectifs généraux en termes de citoyenneté et du bon usage de l'espace public sont bien présents et respectés par les organisateurs.

La Ville recherche une cohérence des propositions événementielles sur l'espace public en termes d'agenda et de diversité. Elle s'assure par ailleurs d'un équilibre de l'intérêt général entre politique d'animation et respect de la qualité de vie des riverains.

## De la rencontre à l'émancipation

Par-delà l'enjeu de convivialité, de reconnaissance et de respect, permettre à chacun d'aller à la rencontre des autres et de soi-même, c'est reprendre le chemin de l'émancipation, individuelle et collective. Réussir la transition implique de donner aux Grenobloises et aux Grenoblois les outils, les lieux et les moments pour construire leur émancipation.

### ► S'approprier l'espace public

L'espace public incarne la complexité de la ville, ses multiples usages, la richesse de ses acteurs, la variété de ses lieux, de ses identités, livre les traces de ses passés, offre la possibilité de son avenir. La Ville de Grenoble construit sa réflexion en articulation avec la Métropole afin de répondre aux enjeux que pose l'espace public, pour créer la rencontre plutôt que le conflit, bien vivre ensemble dans les espaces publics, lieux de vie, de déplacement, d'attente.

La ville de demain doit proposer à ses habitants des formes d'habiter l'espace plus riches qu'hier, les acteurs publics doivent proposer aux citoyens des villes des supports de rencontres, des aménagements de l'espace public qui laissent à chacun sa place (automobiliste, piéton, enfant, personne à mobilité réduite, cycliste, parents, grand parent, commerçant...) sans pour autant cantonner chacun à son usage, et ainsi créer **une ville pour tous, plutôt que des espaces-réservés à chaque catégorie.**

La ville du XXI<sup>e</sup> siècle est une ville en mouvement. Le premier enjeu est donc de permettre à chacun de se déplacer sans gêner l'autre, et surtout, sans contraindre les autres usages de la ville, en permettant un report modal ambitieux par la mise en valeur des modes doux de déplacement. **Se déplacer efficacement** est un enjeu fort, mais pouvoir aussi, dans nos villes trépidantes, **trouver des espaces de repos, d'intimité, de respiration** est de plus en plus indispensable au bien-être des habitants. Dans cette approche, la Ville de Grenoble s'attache à repenser les pieds d'immeubles, les places, les trottoirs, les rares espaces de vide, pour permettre à tout instant de s'arrêter, de discuter, d'observer la vie, la ville, le grand paysage. La **végétalisation des espaces publics**, les initiatives d'implication citoyenne comme **Jardinons nos rues** ou les **vergers collectifs** ainsi que les travaux d'aménagement pour assurer les **continuités piétonnes et cyclables** offrent ainsi des perspectives d'aménagement apaisé permettant la rencontre. Ils seront poursuivis et développés durant l'année 2017.

**Les lieux d'attente**, halls d'accueil du service public, abords d'écoles, arrêts de transports en commun, sont des lieux privilégiés pour penser autrement la notion d'habiter en ville. Ainsi, les distributeurs d'histoires courtes, la sécurisation des espaces publics fréquentés par les enfants et leur prise en compte dans l'installation de nouveau mobilier, les expérimentations autour du mobilier des arrêts de bus, la recherche en cours sur les systèmes d'information dans l'espace public sont autant de réponses à l'œuvre dans cette transition vers la ville de demain.

### ■ S'approprier l'espace public autrement

L'espace public est, par définition, un espace commun parcouru et utilisé par toutes et tous. Si on attend généralement de celui-ci qu'il soit agréable et correctement entretenu, une bonne pratique pour satisfaire cette attente est précisément de le concevoir avec celles et ceux qui l'utiliseront au quotidien : les habitants, les commerçants, les agents d'entretien, les usagers petits et grands. Régulièrement animé, l'espace public est également le lieu de construction du commun : manifestations culturelles, lieu de chalandise, d'expression artistique ou de convivialité partagée, l'espace public permet de nous retrouver - seuls comme accompagnés - dans une Ville pour tous.

Un exemple : la Ville accompagne la demande de pratiques sportives libres sur l'espace public par la création d'espaces de street-workout (Clos d'Or, parc Paul Mistral), espace outdoor de basket à la Bifurk, mur d'escalade dans le cadre du budget participatif 2015, nouveau city stade sur la Presqu'île...

Sur un plan opérationnel, une passerelle logicielle Ville/métropole a été mise en place en septembre 2016 afin d'assurer un suivi commun des sollicitations et des interventions. Un dispositif numérique de suivi des interventions à l'usage des Grenoblois sera développé.

### ■ Impliquer les habitants dans leur bien-être en ville avec la méthode SPIRAL

Après une expérimentation dans le quartier Mistral, la démarche SPIRAL d'évaluation du bien-être et d'établissement collectif de préconisations sur son amélioration a été mise en place en 2016 dans les secteurs 4 et 5. Elle essaiera en 2017 dans de nouveaux quartiers. L'objectif : permettre aux habitants d'évaluer ensemble les problématiques identifiées dans leur environnement et identifier des pistes d'améliorations relevant de la collectivité comme de leur propre mobilisation. Cette démarche est développée en s'appuyant sur les outils du Conseil de l'Europe.

### ► Soutien à la vie culturelle : s'engager collectivement et renouveler le partenariat avec les acteurs

**La culture fait partie intégrante du socle démocratique** et la diversité des expressions reflète de la vivacité du débat public.

La vie des équipements municipaux, l'accompagnement des acteurs culturels du territoire engagés dans la création, la diffusion de propositions artistiques et culturelles, la médiation et la rencontre au plus près des habitants, sont les piliers de la politique culturelle grenobloise.

Au-delà de ce soutien dont les modalités sont diverses et complémentaires (accompagnement financier, technique, humain, mise à disposition de locaux...), la Ville de Grenoble s'engage dans une **démarche de contractualisation** qui sera finalisée en 2017 : clarification des dispositifs de soutien, rendu compte du fonctionnement des instances de consultation et de décision, mise en place d'espaces de dialogue thématiques à l'initiative de la Ville comme des acteurs culturels, l'objectif est de poursuivre le travail de partenariat, préalable à l'exercice d'une liberté de diffusion, de programmation et d'expression artistique et culturelle qu'il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer.

La Ville est également mobilisée pour **lutter contre les phénomènes d'assignation culturelle** : il s'agit de permettre à chacun d'être maître en pleine conscience de ses choix culturels, de cultiver ses appartenances, ses affinités, de s'en éloigner s'il le souhaite, et d'oser découvrir et expérimenter. **L'art dans l'espace public**, qu'il passe par la mise en place d'espaces d'expression libre ou le soutien à des propositions artistiques et culturelles hors les murs, fait partie intégrante de cette démarche. Il permet à chacun, dans son parcours quotidien, de décaler son regard, de s'interroger, d'échanger avec d'autres dans un rapport partagé au geste artistique.

La mise en œuvre du **dispositif « Envies de cultures »**, qui associe les acteurs culturels et les Maisons des Habitants, prend également à rebours l'idée d'une action culturelle descendante, en partant des pratiques artistiques et culturelles des habitants pour construire ensemble des parcours de découverte et d'expérience artistique et culturelle au sein des équipements et événements. En 2017, le projet de **reconstruction du théâtre PRÉMOL** se poursuivra pour engager les marchés de travaux en vue d'une réouverture fin 2018. Des aménagements intérieurs du théâtre Sainte-Marie-d'en-bas seront effectués. Enfin, des nouveaux **ateliers d'artistes** seront mis à disposition suite à un appel à projets engagé début 2017.

### ► Vie sportive : des pratiques ancrées dans la vie de tous les Grenoblois

**La mission « Sports et quartiers »** a pour objectif premier d'accompagner, soutenir et développer la pratique sportive dans les quartiers relevant de la politique de la Ville. Au-delà de ces dispositifs, elle participe à des actions qui touchent un public grenoblois beaucoup plus large.

Chaque été, la « Caravane du sport » se positionne sur tous les secteurs de la ville avec des ateliers sportifs de découverte et d'initiation en accès libre et gratuit ; l'école municipale de football féminin accueille des jeunes filles de tout Grenoble pour la découverte de cette pratique sportive ; l'activité aérobic en direction des femmes fait l'objet d'une communication sur l'ensemble du territoire et permet la constitution de groupes multi-secteurs...

La Ville gère également un dense maillage d'équipements sportifs. Par exemple, La **piscine Jean Bron** est un lieu emblématique de la Ville, situé au cœur de Grenoble, son ouverture chaque été offre à tous les Grenoblois une occasion de nager, de se rencontrer, de se détendre ou de découvrir des sports de sable. Cet équipement est néanmoins très vieillissant et nécessite de gros travaux. Sur deux ans, en 2016 et 2017 ce sont ainsi 1,2M€ qui seront engagés pour son entretien.

Outre le soutien aux pratiques sportives, qui s'adresse à toutes les Grenobloises et tous les Grenoblois, la Ville accompagne **trois groupements sportifs** : le GF 38, les Brûleurs de Loup et le FCG. En concertation avec les clubs, le soutien de la Ville a baissé depuis 2014, mais pour autant la Ville poursuit son accompagnement, convaincue des apports de ces clubs pour le territoire. Ce soutien s'exprime certes par des subventions et des achats de prestations, mais aussi par l'entretien et la mise à disposition de locaux et de terrains d'entraînement, et par des actions communes (école municipale de foot féminin, actions en temps scolaire et périscolaire). Plus de 20 000 spectateurs par an fréquentent le stade des Alpes, le stade Lesdiguières et la patinoire Pôle Sud, partageant des moments conviviaux et d'émotion. Les événements sportifs font partie de ces moments de partage, mêlant les âges, les quartiers, les catégories socioprofessionnelles qui sont indispensables à une société. Ces clubs conduisent également des actions de sensibilisation et de promotion du sport, auprès des autres clubs, des écoles et dans tous les quartiers. Ils forment enfin de jeunes sportifs et entraînent ainsi toute une filière de formation.

Après un travail de concertation avec les clubs et l'OMS courant 2016, la ville a délibéré des **critères de subventions** en janvier 2016. En 2017, nous poursuivrons la mise en place de ces critères et l'analyse des projets des clubs dans un souci de transparence et de partage des projets associatifs.

## Réussir ensemble la ville de demain

La Cop 21 a confié aux villes la mission d'organiser et d'accompagner la transition sur leur territoire. De la Houille Blanche en passant par les transformations du Grenoble olympique, la force de notre Ville, depuis toujours, est de pouvoir mobiliser un écosystème d'atouts pour se métamorphoser, et prendre un temps d'avance. L'urgence climatique et les urgences sociales invitent Grenoble à, une nouvelle fois, engager une transition. Forte des outils qu'elle développe pour accompagner et faciliter la rencontre, la Ville de Grenoble relève les défis à venir : démocratie locale, lutte contre les inégalités et pour l'accès aux droits, sobriété énergétique, pollution, alimentation...

### Travailler ensemble pour améliorer la ville

#### ► **Démocratie locale**

La Ville de Grenoble s'attache à replacer le citoyen au cœur de la cité et des politiques publiques. Il s'agit de donner du pouvoir d'agir aux habitants, de porter une attention particulière à ceux qui sont les plus éloignés du fait public pour fonder une citoyenneté via la participation. Les politiques menées visent ainsi à proposer des changements dans les modes d'organisation pour aller plus loin en matière d'association des citoyens aux processus de décisions.

#### ■ **Démocratie locale**

Les trois innovations que sont les Conseils Citoyens Indépendants (CCI), les budgets participatifs et la pétition-votation citoyenne sont aujourd'hui tous opérationnels et continuent d'évoluer. Un premier rapport d'évaluation sur les CCI proposera au cours du dernier trimestre 2016 de nombreuses pistes d'améliorations quant à ses modes de fonctionnement et à la formation de ses membres. Ces propositions feront l'objet d'une validation commune entre la Ville et les CCI, les solutions retenues seront mises en œuvre dès le début de l'année 2017. De même, une commission d'évaluation extramunicipale est chargée de rendre son analyse et ses préconisations au cours de l'année à venir en ce qui concerne le budget participatif et le dispositif de votation.

#### ■ **Proximité**

L'action menée dans le cadre de la gestion urbaine, pilotée par les antennes de secteurs, s'inscrit dans de nouvelles démarches de concertation et de co-construction. Un chantier conduit avec les Unions de Quartiers et les CCI portant sur un référentiel de la co-construction est en cours de réalisation et sera livré début 2017.

Par ailleurs, chaque élu de secteur a animé cette année 2016 une réflexion pour un diagnostic et des pistes d'action pour les quartiers du secteur. Cette démarche permettra d'articuler les besoins identifiés sur la base d'un diagnostic partagé (démarche ascendante) travaillé avec les habitants et les orientations des politiques publiques thématiques. Ces actions s'inscrivent en complémentarité des autres initiatives visant à partager l'action municipale avec les citoyens : réunions publiques, assemblées des unions de quartier, diagnostics en marchant, formations, mise en ligne des données publiques, séminaires avec des associations...

#### ■ **Place des usagers dans les politiques publiques**

La Direction Relation citoyenne porte le projet de gestion de la Relation Usagers qui vise à améliorer le service rendu aux usagers, à simplifier et à moderniser la gestion des demandes usagers. Il s'agit de répondre aux usages et aux nouveaux besoins, de simplifier les démarches, d'améliorer la qualité de service rendu sur tous les canaux de contacts pour l'utilisateur notamment en ce qui concerne les compétences transférées à la Métropole. Le projet d'un guichet unique pour la gestion des demandes sera travaillé en 2017 pour être déployé les années suivantes. L'objectif est de réduire les délais de traitement, le nombre de contacts nécessaires au traitement d'une même demande, d'avoir un suivi de la demande jusqu'à la résolution ou la réponse. Par ailleurs, la Ville continue d'assurer la formation de ses équipes aux modalités de concertation avec les citoyens et les usagers de manière à construire une culture partagée en cette matière.

#### ► **Ensemble, choyer la ville**

Une ville propre, c'est d'abord une ville qu'on ne salit pas, une ville que chaque citoyen choie, une ville dans laquelle on se sent acteur et partie prenante du cadre de vie. **La Belle Saison**, c'est une journée de printemps, chaque année, qui permet aux habitants de chaque quartier de rencontrer les agents de la propreté urbaine et des espaces verts, de comprendre leurs techniques, leur fonctionnement, de découvrir leur matériel, et avec eux, de participer à l'entretien des espaces publics. Autour de ces actions de formation et de pédagogie encadrées par la ville, d'autres actions initiées par des collectifs d'habitants, des Unions de Quartiers, CCI... permettent de réunir les grenoblois pour animer leurs quartiers lors de cette journée, sur le thème du cadre de vie, de l'entretien des espaces publics et du civisme.

#### ► **La ville comme bien commun**

Penser le territoire comme bien commun permet d'aller au-delà des différences pour partager des valeurs communes et associer à la fois l'utilisateur et le citoyen à son pilotage. L'accès, l'usage et la pérennité sont ainsi pensés dans une approche partagée de l'intérêt général.

Pour la gestion de ses ressources, la Ville questionnera les modes de gestion des équipements et satellites dans l'optique d'une gouvernance partagée avec usagers et habitants.

Au croisement des objectifs environnementaux, sociaux, démocratiques et économiques, la Ville encouragera les initiatives de décloisonnement, associant entreprises classiques ou de l'économie sociale et solidaire (ESS), associations, structures et actions publiques (Sociétés coopératives d'intérêt collectif, Pôles territoriaux de coopération économique, monnaie complémentaire...), et permettant le développement de stratégies de financements alternatifs (financement participatif, partenariat, mécénat...).

Grenoble perpétue ainsi son histoire et sa culture, ville berceau de la 1<sup>ère</sup> mutuelle ouvrière ou 1<sup>ère</sup> grande ville à re-municipaliser la gestion de l'eau.

La réussite des métamorphoses passées est due au rassemblement des énergies et des talents autour d'un projet commun. Au moment où la Ville de Grenoble se prépare à relever le défi de la transition, elle lance « Grenoble, Ville de demain », plateforme d'anticipation et de partage, qui vise à rassembler les acteurs de la transition, déjà actifs mais encore dispersés. L'évolution de la Biennale de Grenoble, hier centrée sur l'habitat durable, demain sur les Villes en transition, contribue à mettre en galaxie l'ensemble des initiatives concernées par la transition, qu'elles soient locales, nationales, européennes ou internationales.

#### ► Assises de la commande publique

La mise en place du cadre de la politique de commande publique responsable sera l'occasion en 2017 de réunir et de mieux coordonner les acteurs économiques et les différents partenaires, collectivités, chambres consulaires et syndicats professionnels. L'objectif sera de démultiplier nos possibilités de développement d'un territoire durable, solidaire et dynamique. Il pourra être envisagé un outil de partage de valeurs entre tous les partenaires (achat durable, dynamisme économique, facilités d'accès à la commande publique) fixant des objectifs à moyen terme.

#### ► Construire la métropole

Grenoble-Alpes Métropole est l'une des 15 Métropoles créées par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014. Depuis 2015, la Ville de Grenoble est engagée, aux côtés des 48 autres communes membres de la Métropole, dans une démarche de solidarité, de mutualisations et de transferts pour répondre aux enjeux économiques, écologiques et sociaux identifiés sur nos territoires, pour un développement durable, harmonieux et équilibré du bassin de vie grenoblois. La Ville de Grenoble s'engage dans cette construction métropolitaine, guidée par des impératifs de transition énergétique, de lutte contre les précarités et contre les inégalités territoriales, indispensables à la qualité de vie des habitants.

Grenoble-Alpes Métropole exerce déjà des compétences en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace métropolitain, de politique locale de l'habitat, de politique de la Ville, de mobilité, de gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets, de protection et de mise en valeur de l'environnement.

Les récents transferts de compétences se sont accompagnés de la mise en place de 8 services communs : après l'accompagnement vers l'emploi, la santé sécurité prévention, le contrôle de gestion, les archives, la documentation, la reprographie et le bureau d'aménagement des espaces publics en 2015, un nouveau service commun des systèmes d'informations a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016, associant pour la première fois le CCAS, comme le permet la loi NOTRe du 7 août 2015. Certaines compétences de la loi MAPTAM sont subordonnées à la définition d'un intérêt métropolitain. C'est ainsi le cas des opérations d'aménagement, des cimetières et des équipements culturels et sportifs. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la MC2 et le CCNG ainsi que le vélodrome d'Eybens seront transférés à la Métropole.

Les réflexions relatives aux projets culturel et sportif métropolitains seront amenées à se poursuivre tout au long de cette année 2017 dans le cadre de groupes de travail auxquels participeront des techniciens et des élus de la Ville.

En matière d'aménagement, les opérations d'aménagement de la Villeneuve et du quartier Mistral seront reconnues comme étant d'intérêt métropolitain au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par ailleurs, concernant la compétence « cimetières et sites cinéraires », la dimension intercommunale du cimetière communal de Poisat a été confirmée et une stratégie métropolitaine sera à définir sur les enjeux de saturation et les rites confessionnels.

Enfin, dans un objectif de mutualiser les moyens humains et matériels et de maintenir une compétence avérée au sein du service arboriculture de la ville, la Ville et la Métropole créeront au 1<sup>er</sup> janvier 2017 un service commun de gestion du patrimoine arboré, géré par la Ville, en charge de l'entretien des arbres de voirie, des parcs et jardins de la Ville ainsi que des arbres de certains parcs naturels métropolitains (notamment dans le parc de l'Île d'Amour et dans le parc de l'Ovalie).

La programmation de logements sociaux, la construction du PLH et du PLUi, les projets de renouvellement urbain et de politique de la ville, la construction d'un pôle public de l'énergie ou les projets d'aménagement de l'espace public et de mobilités (« Cœurs de villes - Cœurs de Métropole », projets des budgets participatifs, voies cyclables structurantes, logistique urbaine, réaménagement du Rondeau et de l'A480, protocole de gestion des pics de pollution...) sont autant de chantiers sur lesquels la Ville de Grenoble continuera à s'impliquer fortement afin de réussir la construction de la Métropole de demain.

## Grenoble, ville post COP21

La Ville de Grenoble a entendu l'appel de la Cop 21, lancé à Paris en décembre 2015, et amplifie la dynamique de transition engagée depuis plusieurs années. Après le premier éco quartier de France, la Caserne de Bonne, place à présent aux éco-cités. Énergies, Santé, logement, éco-mobilité, qualité de l'air : la Ville de Grenoble mobilise les talents et les énergies de son territoire pour réussir, aux côtés des habitants, une nouvelle métamorphose.

#### ► Des logements abordables

Le manque de **logements à coût et charges abordables** est toujours prégnant à Grenoble. Tirant l'expérience des éco-quartiers déjà réalisés (De Bonne, Bouchayer-Viallet, Blanche Monnier, qui participent à la qualité de l'habitat et de la vie en ville et préfigurent la ville de demain), la Ville place la priorité sur la qualité et le prix de l'habitat, notamment pour les familles. Une part importante de logements sociaux répond à l'objectif de large palette de loyers disponibles. Des prescriptions environnementales renforcent le niveau d'exigence pour les opérations menées en ZAC (Presqu'Île et Flaubert), afin de favoriser les mobilités douces, de réduire la demande d'énergie et d'utiliser le bois et les éco-matériaux. Nous voulons aussi améliorer la santé des habitants, faire le choix de matériaux constructifs plus sains, et de provenance locale. Ces objectifs sont intégrés aux futures opérations de la ZAC Flaubert.

Afin de préfigurer des immeubles bâtis en structure bois, les étudiants de l'École d'architecture de Grenoble ont réalisé un prototype remarquable, baptisé **Terra Nostra**, qui permet de ressentir le confort intérieur de deux logements utilisant des éco-matériaux comme le pisé ou la paille. Ce démonstrateur, qui sera installé à proximité de la Bifurk, est aussi dédié à la maison du projet.

La conception de nouveaux quartiers intègre désormais une phase de co-construction avec le public et les acteurs du territoire. C'est particulièrement le cas sur la Zac Flaubert ou sur le nouveau quartier de l'Esplanade. La Ville met en place des dispositifs qui favorisent une réelle et large participation aux choix. C'est un gage de qualité et de bonne insertion des projets dans le tissu urbain existant. La rénovation de l'existant est menée de front sur le logement social et sur le privé : Grenoble participe à l'opération Mur/Mur2 de la Métropole et des opérations exemplaires sont lancées avec des aides de l'Europe (projet CityZen).

La Ville participe à l'élaboration du nouveau **Programme Local de l'Habitat** qui intègre une répartition équilibrée des logements sur l'ensemble de la Métropole. Sur Grenoble, ville dense, ces logements sont des constructions neuves mais aussi des logements vacants habités de nouveau ou d'anciens bureaux transformés. Une part importante de logements sociaux répond à l'objectif de large palette de loyers disponibles et notamment aux besoins des jeunes, des personnes âgées et des familles monoparentales.

#### ► Rénovation énergétique

La rénovation énergétique des logements répond à plusieurs enjeux : social, économique, énergétique et climatique. Les charges de logement sont prépondérantes pour les ménages, il y a là un fort levier qui implique des emplois dans le secteur du bâtiment et un moindre impact environnemental avec une consommation d'énergie allégée.

La Municipalité a décidé de soutenir la rénovation des logements en copropriété, avec la Métropole dans le cadre du programme Mur-Mur2. Nous encourageons l'engagement des travaux par les copropriétaires en apportant une subvention pour les ménages modestes au sens de l'ANAH, afin de favoriser les réalisations les plus performantes sur le plan thermique. Dans le cas des logements sociaux, la Ville contribue financièrement aux travaux de réhabilitation. Lors des ravalements périodiques des façades d'immeubles, la Ville encourage et participe financièrement aux travaux d'isolation, notamment à base d'éco-matériaux et/ou qui intègrent une végétalisation de la façade.

#### ► Qualité de l'air intérieur

L'air intérieur est 3 à 5 fois plus pollué que l'air extérieur. Il s'agit d'un des enjeux de santé publique sur lesquels les villes peuvent agir. L'enjeu est d'autant plus important pour la santé des enfants, car c'est le moment où leurs poumons se développent. C'est pourquoi la Ville de Grenoble se mobilise pour l'amélioration de la qualité de l'air dans les écoles et les crèches.

Plusieurs leviers ont été identifiés et nous avons commencé à agir en 2016 via la conception et la réalisation des nouveaux bâtiments en particulier dans le cadre du Plan École, la rénovation des bâtiments existants, le choix du mobilier, des fournitures scolaires et évidemment l'usage des bâtiments et la modification des pratiques

La Ville agit de manière transversale sur chacun de ces leviers, avec le soutien de partenaires afin d'acquiescer en interne les compétences nécessaires à la prise en compte de cet enjeu. En 2017 ces efforts se poursuivront.

Ces expériences font l'objet d'un partage dense et régulier au sein du Réseau Français des Villes Santé de l'OMS.

#### ► Protocole de gestion des pics de pollution

La lutte contre la pollution de l'air est un autre enjeu de santé publique sur lesquels Grenoble a choisi d'agir de façon volontariste. De manière certaine, les particules fines tuent, quel que soit leur niveau dans l'atmosphère. Avec la Métropole, la Ville de Grenoble agit pour lutter contre la pollution de fond, mais aussi pour éviter et limiter les épisodes de pic de pollution. Grenoble a participé à l'élaboration d'un protocole partenarial pour la gestion des épisodes de pollution. Ce protocole permettra d'anticiper pour ne plus subir les pics, en proposant des mesures de dissuasion et des mesures d'accompagnement. Les publics les plus précaires sont ceux qui souffrent le plus de la pollution de l'air, c'est donc auprès de ces habitants que les bénéfices d'une amélioration de la qualité de l'air se feront le plus sentir.

#### ► Plan lumière

L'éclairage public est un maillon essentiel de la vie nocturne. Il s'agit d'éclairer au bon endroit et au bon moment, afin de permettre à chacun de se sentir en sécurité et de limiter, notamment, la pollution lumineuse, permettant aux habitants de redécouvrir le ciel nocturne et la voûte étoilée. La Ville de Grenoble intervient sur son parc d'éclairage public vieillissant en doublant le niveau des investissements. Une régie municipale, la Régie Lumière, a été mise en place pour encadrer l'exécution d'un marché de conception, entretien, réalisation et maintenance concernant 80 % du parc d'éclairage public. Ce « plan lumière » vise une division par 2 sur 8 ans de la consommation et de la facture d'électricité (coût actuel de 1,5 M€/an pour l'éclairage public). Ces économies substantielles de long terme sont rendues possibles par le recours aux dernières technologies (sources d'éclairage moderne dont diodes LED, variation de puissance, etc.) et par la mise en œuvre d'un éclairage plus sobre et plus efficace qui s'adapte aux usages de l'espace public.

#### ► La ville « comestible »

Dans un futur immédiat les villes devront s'adapter, parfois par brutale nécessité, aux conséquences conjuguées du dérèglement climatique et du pic pétrolier : la grande complexité de nos systèmes alimentaires industriels actuels, à flux tendu, dont les rendements agricoles sont directement dépendants des énergies fossiles et de quantités massives d'intrants, génère une forte précarité de leur équilibre. L'alimentation des villes dépendra très vite de la mise en place de stratégies opérationnelles de résilience locale, parmi lesquelles l'agriculture urbaine et péri-urbaine : un des enjeux cruciaux est bien de créer du commun autour de la question alimentaire par le jardinage individuel et collectif, par l'échange des savoirs et des pratiques, induisant une heureuse mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. Planter des carottes avec ses voisins, c'est aussi poser les saines bases du monde de demain !

La progression de la part d'aliments bio et/ou locaux dans les cantines en lien avec la municipalité (scolaire, personnes âgées, personnels...), la meilleure structuration des filières locales permettant de répondre à la demande grandissante, la refonte de l'organisation des marchés afin d'accueillir davantage de producteurs locaux, sont autant de chantiers que la Ville de Grenoble mènera en 2017 avec les différents acteurs concernés.





# Annexes

## 1. Budgets annexes et régie lumière Orientations 2017

Après transfert des compétences relatives à la gestion de l'eau potable ainsi qu'au stationnement en ouvrage, les budgets annexes qui seront présentés au vote du conseil municipal sont les suivants :

- Budget annexe Self Clémenceau
- Budget annexe Cuisine Centrale
- Budget annexe Activités Économiques
- Budget annexe Locaux Culturels
- Budget annexe Mistral – Eaux Claires
- Budget annexe Teisseire – Jeux Olympiques

La ville de Grenoble dispose en outre, en la régie Lumière, d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale faisant le vote d'un budget distinct.

### Budget Annexe Self Clémenceau

Est individualisé dans ce budget l'ensemble des dépenses et recettes liées à la gestion du self destiné à la restauration des agents municipaux. Outre les recettes en provenance de ses usagers, ainsi que des conventions passées avec des organisations de droit public ou privé, l'équilibre de ce budget se réalise dans le cadre d'une subvention exceptionnelle.

Les projections réalisées à ce stade font principalement ressortir la variation suivante : une augmentation de 15 K€ de la subvention d'équilibre (496 K€). Il n'est pas prévu à ce stade d'inscription de recette d'emprunt.

Enfin, il convient de souligner que le périmètre de ce budget annexe sera nécessairement questionné lors de la mise en service du bâtiment administratif de la rue Claudel.

### Budget Annexe Cuisine Centrale

Ce budget annexe rassemble l'ensemble des dépenses et recettes des activités réalisées par la cuisine centrale dans le cadre de la production des repas à destination notamment des restaurants scolaires, des crèches et halte-garderies, ou du portage de repas. L'équilibre de ce budget se fait principalement par l'achat par le budget principal des repas produits par la Cuisine Centrale.

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires et d'une bonne maîtrise des coûts de production, les produits issus de la vente des repas au budget principal devraient augmenter de 1 à 2 % pour se situer entre 6,7 M€ et 6,8 M€. Un nouvel emprunt devrait être contractualisé pour 0,09 M€ afin de financer des dépenses d'investissement à hauteur de 0,14 M€. Dès lors, ce budget annexe devrait afficher un désendettement de l'ordre de 0,18 M€ environ.

## Budget Annexe Activités Économiques

Une grande majorité des biens mis à la location dans le cadre de ce budget annexe ont été transférés à la Métropole dans le cadre de sa compétence développement économique. Néanmoins, quelques biens loués pour des activités économiques sont restés propriétés de la Ville et sont de ce fait toujours affectés à ce budget annexe (Polynôme, République, Vaucanson...).

Parmi les autres biens affectés à ce budget annexe se trouvent :

- Le bâtiment Claudel loué au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Ce bien sera affecté en 2018/2019 au budget principal lorsqu'il sera affecté à l'hébergement des services de la Ville et du CCAS.
- Le Palais des Sports Pierre Mendès France et l'ensemble des dépenses et recettes d'exploitation et d'entretien y afférent.
- Le centre des congrès Alpexpo pour les flux financiers relatifs aux relations avec la SEM Alpexpo et les gros travaux liés au bâtiment.

En 2017, la subvention d'équilibre de ce budget annexe devrait se situer entre 2,6 M€ et 2,9 M€. Soit potentiellement un montant similaire à celui voté au budget primitif 2016 (2,6 M€). Ce budget devrait afficher dans tous les cas des perspectives de désendettement importantes en 2017 (1,6 à 1,9 M€).

Il convient en outre de souligner que la Ville et la Métropole ont ouvert des discussions pour le transfert de l'équipement Alpexpo au titre des équipements d'intérêt communautaire.

## Budget Annexe Locaux Culturels

Ce budget annexe intègre deux équipements, la MC2 ainsi que la Belle Électrique. Le transfert de la MC2 vers la Métropole pourrait aboutir dès cette fin d'année 2016. Néanmoins, faute de lisibilité à ce stade, le budget annexe Locaux Culturels pour 2017 sera présenté au vote à périmètre constant. Si ce transfert venait à être confirmé par la majorité qualifiée des 49 communes de la Métropole, la seule présence de La Belle Électrique dans ce budget annexe amènerait la ville à questionner la présence de ce bien au sein d'un seul et même budget annexe. Une fusion du budget annexe Locaux culturels et du budget annexe Activités économiques serait alors questionnée.

À ce stade, les projections réalisées pour 2017 compte tenu des éléments développés ci-dessus devraient aboutir à une reconduction du budget annexe voté en 2016. Ainsi, l'équilibre de ce budget annexe devrait être assuré sans mobilisation de subvention exceptionnelle en provenance du budget principal.

## Budget Annexe Mistral – Eaux Claires

Ce budget intègre l'ensemble des opérations d'aménagement portées par la ville dans le cadre de l'opération Mistral – Eaux Claires. Cette opération devrait être prochainement achevée. Un seul tènement situé dans la partie Sud de la zone d'aménagement reste à ce jour à céder. Cette cession pourrait intervenir en 2017. Ce budget sera équilibré par le produit de la vente des droits à construire qui financent les dépenses d'aménagement et de viabilisation restantes.

## Budget Annexe Teisseire – Jeux Olympiques

Les perspectives d'équilibre sont identiques sur ce budget annexe. Les produits de cession viendront équilibrer un niveau faible de dépenses relatives à l'aménagement. Cette opération est en voie d'achèvement.

## Régie Lumière

La régie Lumière a été créée au 1er septembre 2015 et l'année 2016 aura constitué sa première année pleine d'activité. Cette régie à autonomie financière intègre l'ensemble des flux financiers liés au CREM (contrat réalisation exploitation maintenance) passés pour l'exploitation de l'éclairage public.

Outre la volonté politique de mettre en place des solutions économes en matière de consommation énergétique, la régie Lumière porte l'ensemble de la politique de développement, de modernisation, de renouvellement et d'entretien des points lumineux de la Ville. Ce budget intègre en outre l'ensemble des dépenses et recettes liées aux illuminations de Noël.

Ces investissements d'avenir sont principalement financés par l'emprunt. Pour le reste, les charges d'entretien s'équilibrent par une subvention exceptionnelle en provenance du budget principal. En 2017, le marché de valorisation des certificats à économie d'énergie devrait être moins porteur. Le budget devrait donc subir un certain aléa en la matière. À ce stade, la subvention exceptionnelle de ce budget devrait augmenter de 0,1 M€ environ pour se situer à hauteur de 2,4 M€. Un emprunt de 2,1 M€ devrait être contractualisé sur ce budget.

## 2. Éléments relatifs à la dette du budget principal

### Profil des emprunts futurs

Les hypothèses générales retenues en termes d'évolution des « charges d'intérêt », pour la période 2017 à 2020 sont les suivantes :

	2017	2018	2019	2020
Taux d'intérêt	2 %	2,2 %	2,4 %	2,4 %
Durée d'amortissement en année	20	20	20	20
Amortissement	progressif			

## Stratégie de refinancement

La Ville a lancé en juin 2016 une première consultation pour le refinancement de quatre contrats d'emprunts pour un montant total de près de 16 M€. Une nouvelle consultation devrait être lancée fin 2016 pour des contrats portant sur un encours de près de 5 M€. L'ensemble des contrats concernés sont des contrats à taux variable ne comportant pas de clause d'indemnité actuarielle. Au total, l'encours qui fera l'objet d'un refinancement représente 8 % de l'encours de dette du budget principal au 31 décembre 2015.

Ces refinancements visent, d'une part, à rapprocher la durée de remboursement d'un encours de 25 M€ à celle prévue par la convention de dette récupérable (signée fin 2015 entre la Ville de Grenoble et la Métropole pour le transfert de la compétence voirie), et d'autre part, à faire converger la durée de vie résiduelle des emprunts de la Ville de Grenoble sur celle de la strate démographique, sans toutefois la dépasser<sup>1</sup>.

Si l'impact en termes d'annuité de la dette de l'encours existant a été projeté de la façon suivante :

	2017	2018	2019	2020
Projection charges financières avant refinancement	6,1 M€	5,7 M€	5,4 M€	4,7 M€
Impact du refinancement sur les charges financières	+ 0,2 M€	+ 0,2 M€	+ 0,2 M€	+ 0,1 M€
Projection remboursement du capital avant financement	26,7 M€	24,8 M€	23,8 M€	20,4 M€
Impact du refinancement sur le remboursement du capital	-5,1 M€	-5,2 M€	-3,9 M€	-0,4 M€

## Encours de dette

Cette projection a été construite avec la contrainte de ne pas augmenter l'encours de dette du budget principal de plus de 20 M€ au 31 décembre 2019, en comparaison du 31 décembre 2013, sachant que 14 M€ souscrits en 2014 relevaient des décisions de la Municipalité précédente. Par conséquent, cet encours ne dépassera pas à cette date 287,37 M€. Ce montant plafond intègre, par ailleurs, le transfert de l'encours de dette qui résultera de l'affectation au budget principal en 2018 du bâtiment de la rue Claudel (destiné à la relocalisation des services du CCAS et de la Ville). Cet encours de dette est porté depuis 2016 par le budget annexe Activités économiques.

## Dette récupérable

Un dispositif de dette récupérable a été mis en place entre la Métropole et ses communes membres. Ce dispositif permet le remboursement, à ses communes membres, des charges d'emprunt conservées par ces dernières alors que la compétence voirie et le patrimoine correspondant sont désormais affectés à l'intercommunalité. Les recettes intégrées sont les suivantes :

	2017	2018	2019	2020
Intérêts remboursés	0,4 M€	0,3 M€	0,3 M€	0,2 M€
Capital remboursé	2,7 M€	2,5 M€	2,3 M€	2,1 M€

1. Durée de vie résiduelle au 31/12/2015 : Ville de Grenoble : 13 ans / Strate démographique (Panel Finance active) : 14,4 ans.

## Encours de dette et capacité de désendettement

La projection des niveaux d'épargne de gestion, ainsi que des évolutions des charges d'intérêt, alliée à l'objectif de ne pas augmenter l'encours de dette du budget principal de plus de 20 M€ au 31 décembre 2019, en référence aux données du CA 2013, permet de tracer les perspectives suivantes en matière de capacité de désendettement.

	2016 Ajusté	2017	2018	2019	2020	Variation 2016/2020
Encours de dette consolidé	280,9 M€	283,6 M€	290,2 M€	287,6 M€	283,9 M€	1,07 %
Encours de dette	280,9 M€	283,6 M€	283,8 M€	281,6 M€	278,2 M€	-0,94 %
Encours Claudel			6,3 M€	6,0 M€	5,7 M€	
Épargne brute	18,9 M€	20,1 M€	22,9 M€	25,0 M€	26,0 M€	37,50 %
Capacité de désendettement	15	14	13	12	11	

Au vu des projections réalisées, après absorption par le budget principal du stock de dette lié au financement du projet Claudel, l'encours de dette devrait décroître à compter de l'année 2019.

Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'inversement de l'effet ciseaux, constaté ces dernières années entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement, permet d'accroître l'épargne brute de façon progressive et constante. Celle-ci devrait donc passer de 18,9 M€ en 2016 à 26 M€ en 2020, soit une amélioration de près de 38 %.

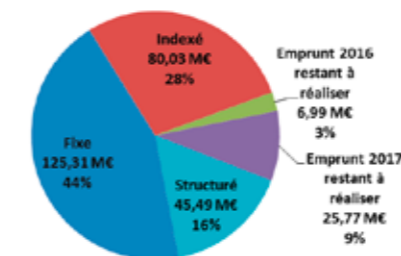
Dès lors, si les projections se concrétisent dans la durée, la capacité de désendettement devrait s'en trouver améliorée, passant d'un niveau critique projeté de 15 années en 2016, à un niveau plus satisfaisant de 11 années en 2020.

## Structure de la dette

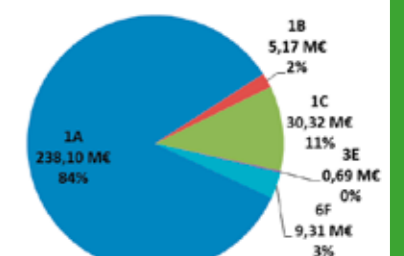
La structure de l'encours de dette du Budget principal au 31/12/2017 après swap reste majoritairement positionnée sur un risque d'indice et de structure faible (1A-1B). Conformément à la délibération annuelle sur la gestion de la dette de la Ville, les emprunts nouveaux réalisés par la Ville présentent un risque d'indice et de structure compris entre 1A et 3B.

La dette connue de la Ville resterait majoritairement orientée à taux fixe. À noter que les emprunts réalisés au 2<sup>e</sup> semestre 2016 sur le Budget Principal présentant une 1<sup>ère</sup> phase à taux fixe sur 8 ans puis une 2<sup>ème</sup> phase à taux variable sur 12 ans ont été classés dans la catégorie « Fixe ».

Répartition de l'encours de dette prévisionnel du Budget principal au 31/12/2017 par risque de taux (après swaps)



Répartition de l'encours de dette prévisionnel du Budget principal au 31/12/2017 par risque d'indice et de structure (après swaps)



## Encours de dette consolidé

Au 31/12/2016, l'encours de dette de la Ville, tous budgets confondus devrait s'élever à 328,17 M€, soit une augmentation prévisionnelle par rapport au 31/12/2015 de 11,7 M€ (+3,7 %). Cette augmentation se répartit en une hausse sur les budgets annexes de 5,3 M€ (6,6 M€ d'emprunts ont été réalisés sur le Budget annexe Activités économiques pour le financement de l'achat du bâtiment Claudel et 1,8 M€ ont été réalisés sur le Budget annexe Régie Lumière) et une hausse sur le Budget principal à hauteur de 6,4 M€.

Au 31/12/2017, l'encours prévisionnel serait de 330,06 M€ tous budgets confondus, soit une augmentation de 1,9 M€ (+0,6 %) par rapport au 31/12/2016.

En millions d'euros	CA 2012 au 31/12	CA 2013 au 31/12	CA 2014 au 31/12	CA 2015 au 31/12	Estima- tion au 31.12.2016	Cible au 31.12.2017
<b>Budget Principal</b>	<b>267,01</b>	<b>267,37</b>	<b>266,99*</b>	<b>274,48</b>	<b>280,88</b>	<b>283,59</b>
<b>Budgets Annexes</b>	<b>108,88</b>	<b>106,23</b>	<b>113,38</b>	<b>42,03</b>	<b>47,29</b>	<b>46,47</b>
Stationnement	49,81	48,79	50,31			
Activités Économiques	37,24	35,14	39,48	18,79	23,19	21,60
Locaux culturels	16,91	17,61	19,32	18,42	17,54	16,53
Self Clémenceau	0,14	0,10	0,05	0,05	0,04	0,04
Teisseire-Jeux Olympiques	0,38	0,36	0,34	0,32	0,30	0,28
Mistral-Eaux Claires	0,04	0,03	0,03	0,03	0,02	0,02
Cuisine centrale	4,36	4,19	3,85	3,64	3,42	3,23
Régie Lumière				0,79	2,79	4,77
<b>Total budget principal et budgets annexes</b>	<b>375,88</b>	<b>373,61</b>	<b>380,37</b>	<b>316,51</b>	<b>328,18</b>	<b>330,06</b>
<b>Total report d'emprunts (perçus début N+1)</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>5,59</b>	<b>0,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total budget principal, budgets annexes et reports d'emprunts</b>	<b>375,88</b>	<b>375,61</b>	<b>385,96</b>	<b>317,49</b>	<b>328,18</b>	<b>330,06</b>

\*Ce montant tient compte de l'incidence du transfert d'emprunt à la nouvelle régie de l'eau potable (REP).

## 3. État des autorisations de programmes et des crédits de paiement

Les autorisations de programme (AP) suivantes ont été clôturées dans le courant de l'année 2016 :

- Gymnase Ampère,
- Groupe scolaire Anatole France phase 2,
- Groupe scolaire Beauvert,
- Groupe scolaire Ernest Hareux,
- Villeneuve,
- Parkings silos Villeneuve du budget annexe du stationnement.

Devraient être par ailleurs clôturées prochainement les AP ci-dessous :

- ORY Croy Chasnel – Pierre Bucher,
- Centre d'appel,
- ZAC Europole 1 et 2,
- ZAC Vigny Musset,
- Construction des tennis Plaine des sports,
- Projet Bastille.
- Cémoi – aménagement intérieur des locaux du budget annexe Activités économiques
- Salle des musiques amplifiées du Budget annexe Locaux culturels

Les AP suivantes restent actives et inchangées à ce stade :

- École pour 63,7 M€ de dépenses et 3,3 M€ de recettes pour la période 2016-2023 (AP votée par chapitre opération d'équipement), à savoir pour la période 2017-2023 : 57,1 M€ de dépenses et 1,9 M€ de recettes ;
- Teisseire (projets ANRU1) pour 11,1 M€ de dépenses et 6,4 M€ de recettes pour la période 2007-2018, à savoir pour la période 2017-2018 : 1 M€ de dépenses et 0,8 M€ de recettes
- ZAC Teisseire - Jeux Olympiques pour 4,8 M€ de dépenses et 1,5 M€ de recettes pour la période 2004-2016
- Jouhaux pour 4,1 M€ de dépenses et 1,9 M€ de recettes pour la période 2007 – 2017, à savoir pour 2017 : 0,4 M€ de dépenses
- Mistral – Eaux Claires pour 9,8 M€ de dépenses et 3,8 M€ de recettes pour la période 2007 à 2016 ;
- Terrain synthétique et vestiaire stade Bachelard pour 2,2 M€ de dépenses sans recettes pour la période 2013-2017, à savoir 0,02 M€ de dépenses pour l'exercice 2017.

	Dernière année AP	Montant des AP		Montant des Crédits de Paiement		
		Montant de l'AP voté y compris ajustement	Révision l'AP dont révision 2016	Crédits de paiement réalisés jusqu'au 01/01/2016	Crédits de paiement ouverts en 2016	Crédits de paiement prévus après 2016
Jouhaux	2017	4 100 744	-	3 253 802	431 933	351 479
	2017	1 940 786	-	1 534 462	366 312	-
Mistral	2017	2 159 958	-	1 719 340	65 621	351 479
	2016	9 785 296	-	9 058 237	680 000	-
Teisseire	2016	3 809 113	-	3 599 558	225 000	-
	2016	5 976 183	-	5 458 679	455 000	-
Terrain synthétique et vestiaire Stade Bachelard	2018	11 131 556	20 512	9 422 802	706 856	981 387
	2018	6 419 236	-	5 112 184	500 000	807 096
ZAC Teisseire JO	2018	4 712 320	20 512	4 691 808	206 856	174 292
	2017	2 175 908	-	1 311 194	849 703	15 000
Ecoles	2017	2 175 908	-	1 311 194	849 703	15 000
	2016	4 810 325	-	4 753 345	12 000	-
TOTAL DEPENSE NETTE	2016	1 471 288	-	1 471 288	-	-
	2016	3 339 038	-	3 282 053	12 000	-
	2023	63 702 134	-	63 702 134	6 594 402	57 107 732
	2023	3 292 467	-	3 292 467	1 343 264	1 949 203
	2023	60 409 667	-	60 409 667	5 251 138	55 158 529
	2023	78 773 073	20 512	16 081 883	6 840 317	55 699 300

## 4. Structure des effectifs (année 2015)

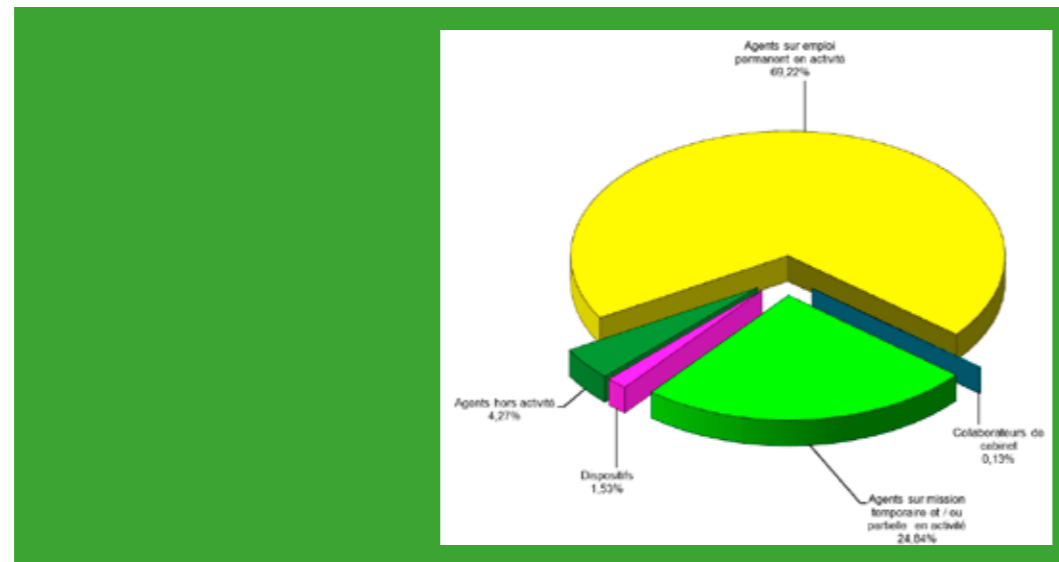
Répartition par statut et catégorie des agents sur un emploi permanent

	CAT. A		CAT. B		CAT. C		TOTAL MAIRIE
Titulaires et stagiaires CNRACL	304	12,4%	501	20,4%	1655	67,3%	2460
Titulaires et stagiaires IRCANTEC	4	4,8%	4	4,8%	76	90,5%	84
Titulaires détachés autres fonctions publi.	5	41,7%	4	33,3%	3	25,0%	12
Sous total titulaire	313	12,2%	509	19,9%	1734	67,8%	2556
Contractuels (RQTH)			1	33,3%	2	66,7%	3
Contractuels durée D (*)	33	28,7%	43	37,4%	39	33,9%	115
Contractuels durée I (*)	25	78,1%	7	21,9%			32
Sous total non titulaires	58	38,7%	51	34,0%	41	27,3%	150
<b>TOTAL</b>	<b>371</b>	<b>13,7%</b>	<b>560</b>	<b>20,7%</b>	<b>1 775</b>	<b>65,6%</b>	<b>2 706</b>

Répartition par catégorie et département des agents sur un emploi permanent

	CAT. A		CAT. B		CAT. C		TOTAL MAIRIE
Direction Générale	50	20,8%	39	16,3%	151	62,9%	240
Finances, administration et numérique	39	32,2%	27	22,3%	55	45,5%	121
Ressources Humaines - Relations Sociales	20	20,4%	32	32,7%	46	46,9%	98
Ville Durable	54	7,2%	93	12,4%	605	80,5%	752
Ville Emancipatrice	143	11,9%	298	24,8%	759	63,3%	1200
Ville Solidaire et Citoyenne	65	22,0%	71	24,1%	159	53,9%	295
<b>TOTAL</b>	<b>371</b>	<b>13,7%</b>	<b>560</b>	<b>20,7%</b>	<b>1 775</b>	<b>65,6%</b>	<b>2 706</b>

## Répartition des effectifs gérés



## Durée du travail (Année 2015)

TEMPS PARTIEL	Hommes	Femmes	Ensemble	%
50%	17	25	42	12,9%
60%	1	3	4	1,2%
70%	1	8	9	2,8%
80%	20	153	173	53,1%
90%	6	92	98	30,1%
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>281</b>	<b>326</b>	<b>100%</b>

TEMPS NON COMPLET	Hommes	Femmes	Ensemble	%
< 10%				
>= 10% et < 20%	1		1	0,5%
>= 20% et < 30%		3	3	1,4%
>= 30% et < 40%	1	7	8	3,8%
>= 40% et < 50%		7	7	3,3%
>= 50% et < 60%	7	27	34	16,0%
>= 60% et < 70%	2	24	26	12,3%
>= 70% et < 80%	5	27	32	15,1%
>= 80% et < 90%	11	75	86	40,6%
>= 90 %	2	13	15	7,1%
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>183</b>	<b>212</b>	<b>100%</b>